

Dossier de presse

Semaine européenne
de la mobilité

édition 2007

Sommaire

| | |
|--|-------|
| Les enjeux de la mobilité | p 3 |
| L'action du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables pour une mobilité durable | p 8 |
| La Semaine européenne de la mobilité | p 19 |
| Les co-organisateur | p 21 |
| Une forte mobilisation de tous les acteurs | p 26 |
| Un nouvel outil : la calculette Eco-déplacement sur Internet | p. 28 |
| Les outils de communication | p 29 |
| Les partenaires | p 33 |
| Mobilité durable - les liens utiles | p 43 |

7 jours en faveur de la mobilité durable

| | |
|-----------------------------|------|
| Les actions en région | p 44 |
|-----------------------------|------|

Les enjeux de la mobilité

Les défis relatifs à la mobilité auxquels nous devons faire face aujourd'hui sont multiples.

La Semaine européenne de la mobilité est ainsi l'occasion de s'interroger sur une mobilité durable.

- Changement climatique, effet de serre

Dans le résumé récent du rapport du GIEC, il est indiqué que la température moyenne à la surface du globe a augmenté de 0,76°C depuis 1860, dont 0,74°C depuis 1900 et 0,2°C depuis 1990. Il est aussi précisé que d'ici 2100, pour la série de scénarios envisagés dans le rapport spécial sur les scénarios d'émissions du GIEC et selon les projections de modèles, la température moyenne de l'air à la surface du globe devrait augmenter de 1,1°C à 6,4°C par rapport à 1990 et que la valeur obtenue de ce réchauffement en faisant la moyenne des modèles varie de 1,8 à 4°C. En outre, des changements devraient se produire pour ce qui est de la variabilité du climat ainsi que de la fréquence et de l'intensité de certains phénomènes climatiques extrêmes.

Il devient urgent de réagir face à ce phénomène !

Les Gaz à effet de serre en quelques chiffres

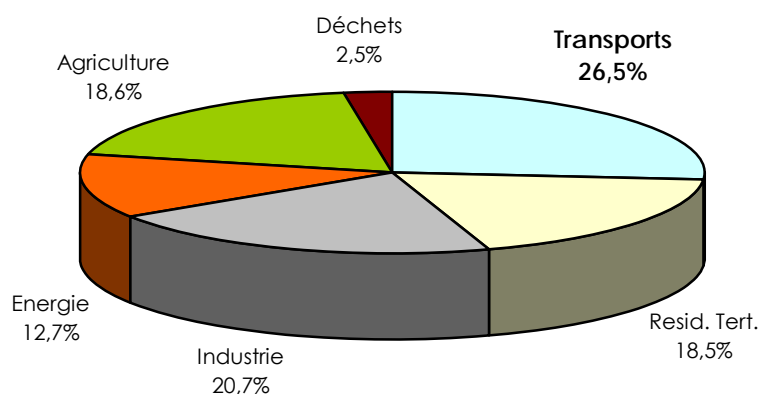
Emissions de GES des transports, France, en millions de tonnes équivalent CO2 (MteCO2)

| Mode | 1990 | 2000 | 2004 | 2005 | %2005 | 2005/1990 |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|
| Air (1) | 4,5 | 6,2 | 5,0 | 4,9 | 3,3 | +9% |
| Route | 113,1 | 131,8 | 136,7 | 135,2 | 92,0 | +20% |
| Fer | 1,1 | 0,8 | 0,7 | 0,7 | 0,5 | -36% |
| Mer (1) | 1,7 | 1,7 | 2,5 | 2,6 | 1,8 | +53% |
| Autres (2) | 0,2 | 0,5 | 0,9 | 1,0 | 0,7 | x 5 |
| G. fluorés | 0,0 | 1,7 | 2,4 | 2,5 | 1,7 | +47% (3) |
| Total | 120,6 | 142,6 | 148,2 | 146,9 | 100% | +23% |

(1) trafic domestique uniquement (2) dont fluvial (3) entre 2000 et 2005 seulement

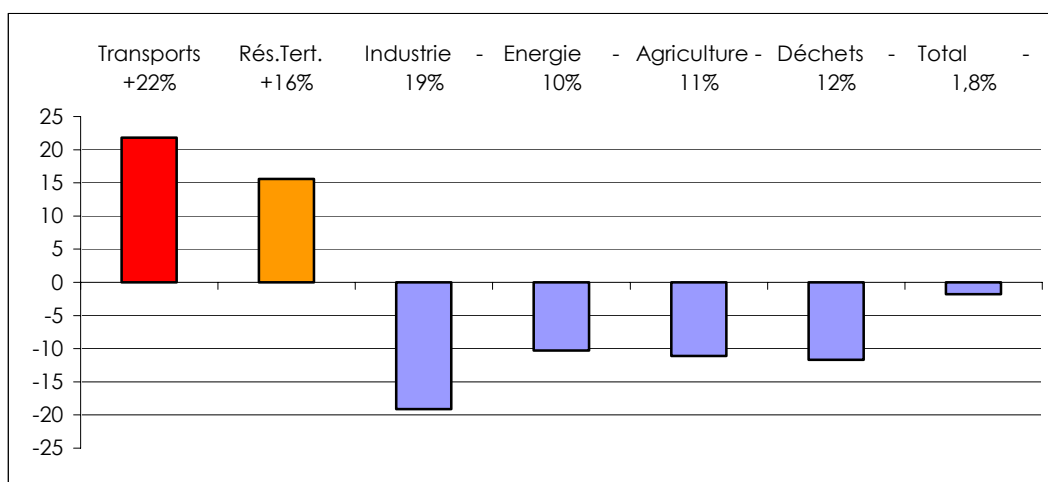
Répartition des émissions de GES en France en 2005 par secteur

Source CITEPA/Inventaire CCNUCC décembre 2006



| Analyse par gaz (émissions nettes Mt CO ₂ e) : | | | | | |
|---|---------|---------|---------|-----------------|-------|
| | 1990 | 2004 | 2005 | écart 1990-2005 | % GES |
| CO ₂ | 357,471 | 355,283 | 352,062 | -1,5 | 70,9 |
| CH ₄ | 69,532 | 58,495 | 57,724 | -17,0 | 11,6 |
| N ₂ O | 96,284 | 73,170 | 72,550 | -24,6 | 14,6 |
| HFC | 3,657 | 10,500 | 11,060 | 202,4 | 2,2 |
| PFC | 4,293 | 2,266 | 1,801 | -58,0 | 0,4 |
| SF ₆ | 2,075 | 1,466 | 1,360 | -34,5 | 0,3 |
| PRG | 533,312 | 501,180 | 496,557 | -6,9 | 100,0 |

Les transports (plus d'un quart des GES et plus du tiers du CO₂) représentaient en 2005 le secteur le plus émissif, et celui qui a le plus augmenté depuis 1990 (22%), année de référence Kyoto.



Evolution des GES France, par secteur - 2005 par rapport à 1990

Source CITEPA/Inventaire CCNUCC décembre 2006

- Les transports

30 millions ! C'est le nombre de véhicules qui sillonnent annuellement les routes de France, soit deux fois plus que dans les années 70.

La multiplication du nombre de déplacements et l'allongement des distances parcourues ont fait de la voiture individuelle le mode de transport le plus utilisé ces 30 dernières années.

Les transports en quelques chiffres

- La circulation automobile représente plus de 80% des déplacements et a baissé de 1,4% en 2005 ;
- Le prix des carburants a augmenté de 24% sur les deux dernières années ;
- Le poids des dépenses d'utilisation de la voiture dans le budget des ménages reste stable (autour de 9%) ;
- L'offre en transport collectif s'est amélioré : +3,4% par an entre 1996 et 2005 ;

Selon un sondage commandité par le Ministère des transports en septembre 2006 :

- La qualité de l'air

Le bilan de la qualité de l'air réalisé chaque année par le MEDAD, montre que si pour de nombreux polluants, la situation s'est nettement améliorée depuis 20 ans, ce, grâce à une forte diminution des émissions, elle reste préoccupante pour certains paramètres comme l'ozone (niveaux de fond en augmentation) ou les **particules** (stagnation des niveaux) dans l'air ambiant. Les émissions de certaines **substances toxiques** (en particulier les métaux lourds ou des polluants organiques comme le benzène) ont aussi fortement diminué mais il convient là aussi de poursuivre les efforts, de surveiller une gamme plus large de polluants et de réduire les émissions des polluants les plus dangereux.

Diverses études épidémiologiques montrent en effet des liens entre indicateurs de pollution atmosphérique urbaine de fond et indicateurs sanitaires comme la mortalité liée à des causes spécifiques - respiratoire ou cardiovasculaire - ou comme les hospitalisations pour maladies respiratoires.

Les personnes les plus sensibles, comme les enfants, les personnes âgées, les grands fumeurs, les malades du cœur ou des poumons, sont les plus concernées par la pollution atmosphérique. Pour celles-ci, la pollution peut favoriser des maladies, en aggraver certaines, et parfois même précipiter le décès.

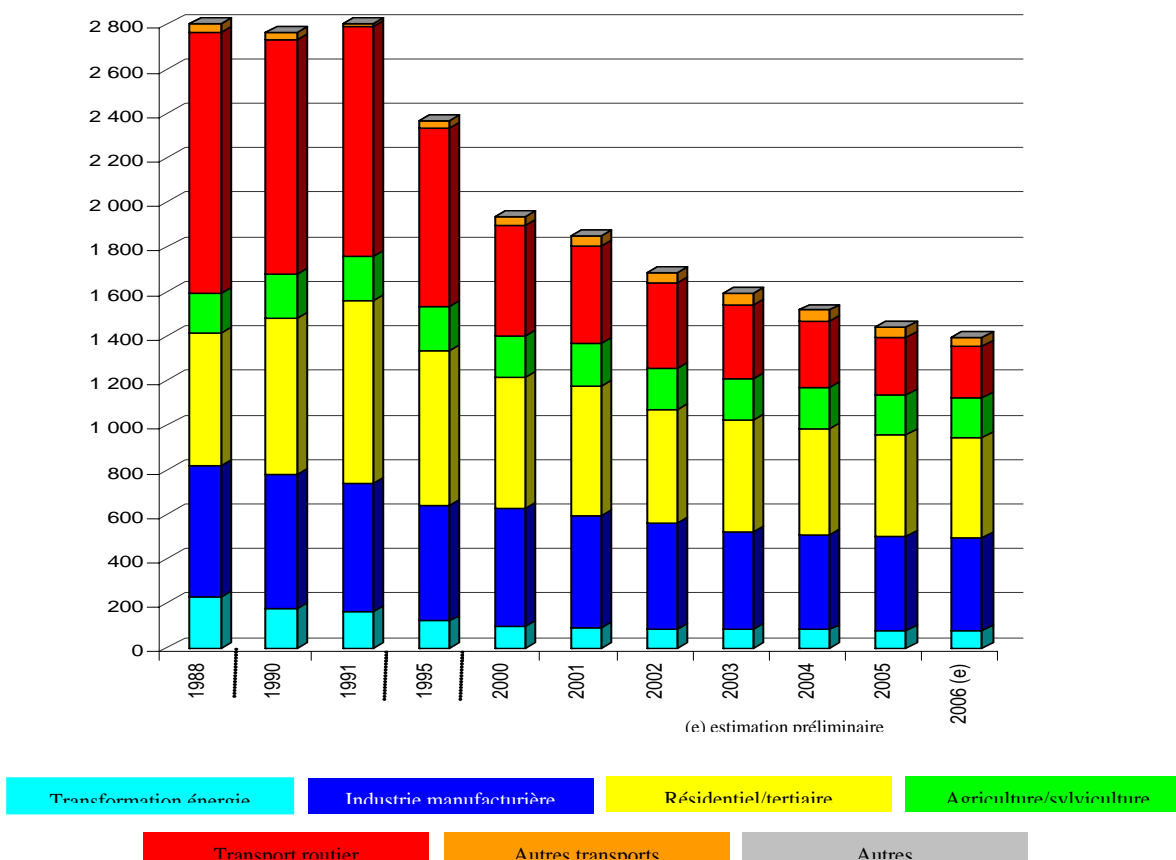
Les différentes recherches aboutissent toutes à la même conclusion : la pollution atmosphérique, notamment par les particules ou l'ozone, est associée à la recrudescence des pathologies respiratoires et en particulier des crises d'asthme.

Les effets de la pollution sur la santé augmentent en fonction des concentrations des substances polluantes dans l'air et de la durée d'exposition. C'est la raison pour laquelle il est conseillé aux personnes sensibles, en cas d'épisode de pollution, de limiter leurs efforts physiques et, pour les plus fortes pollutions, d'éviter tout déplacement à l'extérieur.

La pollution de l'air en quelques chiffres

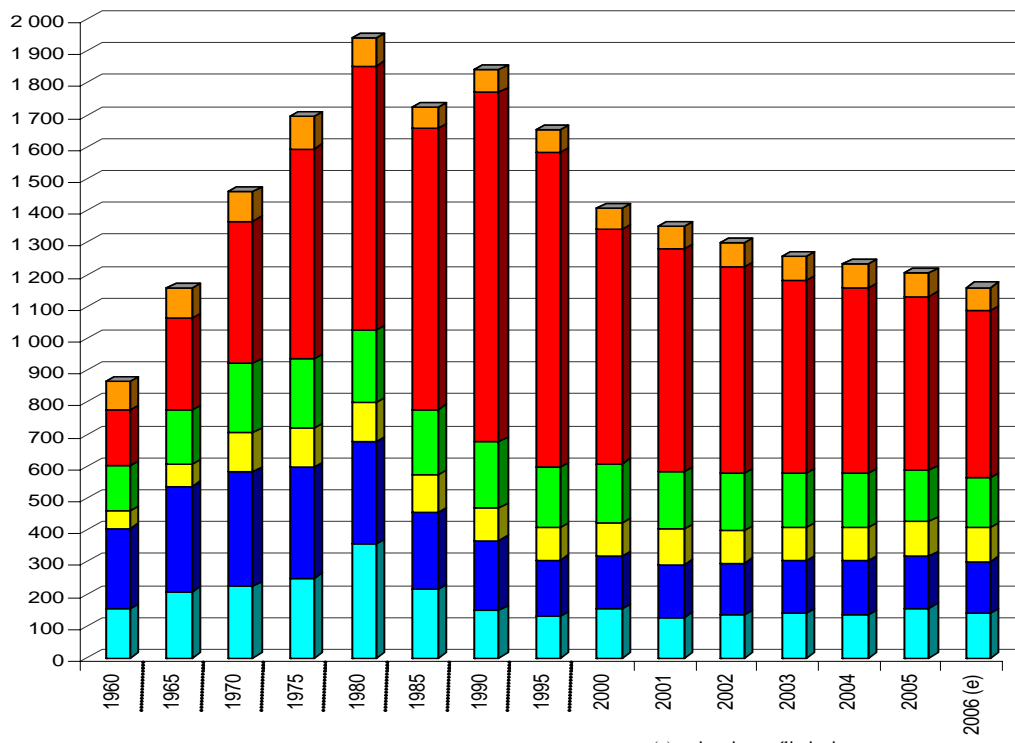
COMposés organiques volatils

(en kilotonnes)



oxydes d'azote

(en kilotonnes)



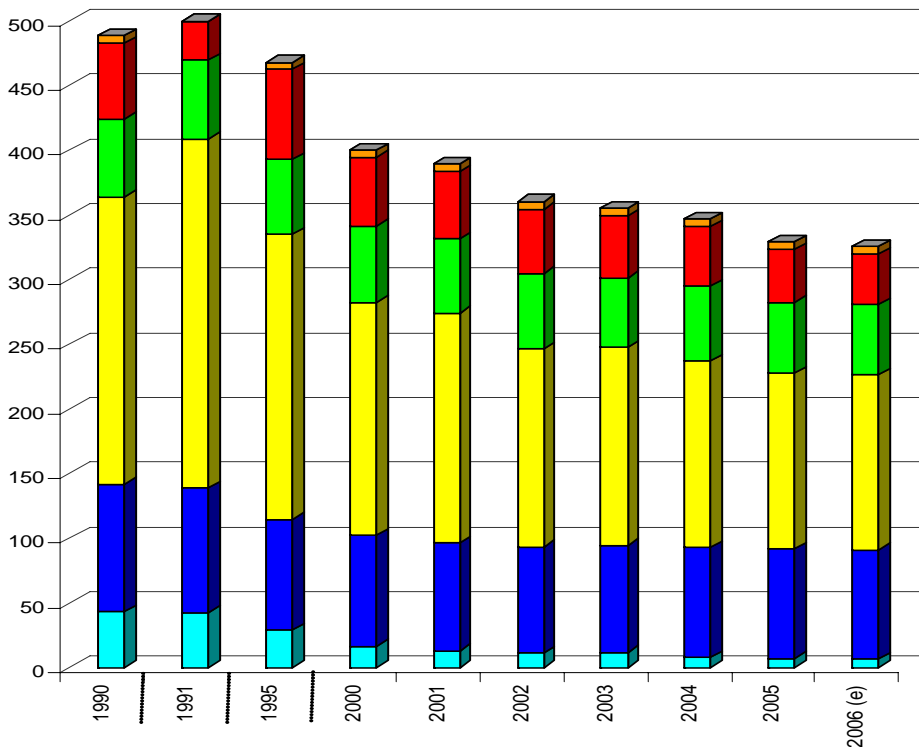
(e) estimation préliminaire



CITEPA / CORALIE / FORMAT SECTEN – Mise à jour février 2007

particules pm2,5

(en kilotonnes)



- Une opinion publique fortement mobilisée

- 88% des français pensent que la voiture est une nuisance pour la ville ;
- 87% y voient des inconvénients ;
- 80% trouvent que la voiture alourdit leur budget et 54% qu'elle coûte trop cher à la collectivité ;
- Plus d'un français sur 4 utilise la voiture et les transports en commun (les deux modes de transport dans leur vie de tous les jours),
- Les hypermobiles, c'est-à-dire ceux qui se déplacent le plus : 1/3 des hypermobiles prennent autant leur voiture que les autres. En revanche, ils marchent 2 fois plus, pédalent 3 fois plus, poinçonnent 8 fois plus le ticket de tram ou de bus et s'installent 30 fois plus dans un métro.

(Selon une étude menée par Chronos en juillet 2007 et commanditée par Vinci Park et Avis)

- 7 français sur 10 déclarent avoir une image positive des transports collectifs en ville,
- Les points forts des transports collectifs : la fiabilité, dont 2 français sur 3 (65%) disent qu'elle est une réalité,
- 55% des français ont l'impression que les transports collectifs urbains se sont plutôt améliorés ces dix dernières années.

Les Français choisissent les transports en commun pour plusieurs raisons :

- Éviter les problèmes de stationnement (47%) ;
- Les transports collectifs sont moins polluants que la voitures (40%),
- Pour passer outre les embouteillages (24%),
- Le coût est inférieur à l'entretien d'une voiture individuelle (21%),
- Moins stressant que la voiture (18%)

(Selon un sondage mené par l'Institut Ipsos en 2007 et commandité par le Forum mobilité)

L'action du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables pour une mobilité durable



- Une nouvelle organisation

Pour la première fois, le ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables dispose des leviers et des moyens d'action qui lui permettront de tenir les engagements pris par le Chef de l'Etat. Ces engagements répondent à une triple exigence, de responsabilité, de compétitivité, de solidarité :

- ▶ Une exigence de responsabilité. Les Français ont conscience des urgences actuelles : réchauffement climatique, épuisement des ressources, disparition des espèces avec, en outre, la sourde conscience de menaces nouvelles et graves sur leur santé. Ils sont prêts à agir. Ils attendent qu'on les guide et qu'on les accompagne. A nous de fédérer ces énergies éparées pour les mettre au service d'un projet commun : transmettre aux générations futures une planète en bon état.
- ▶ Une exigence de compétitivité économique : les pays qui auront totalement intégré le développement durable dans leur modèle économique, seront demain, les plus compétitifs. Je souhaite insister sur cette dimension : longtemps, l'écologie a été considérée comme une entrave à l'activité économique alors qu'elle va être un atout déterminant dans la compétition mondiale. Les entreprises qui produiront « propre » seront les entreprises leaders sur leur marché. Ce sont elles qui créeront les emplois de demain.
- ▶ Une exigence de solidarité : solidarité vis à vis des plus démunis qui sont les premières victimes de la raréfaction des ressources. Le poids des factures impayées d'électricité ou de chauffage est déterminant dans l'engrenage du surendettement. Solidarité vis à vis des pays étrangers les plus pauvres qui ne doivent pas souffrir de nos insuffisances. Solidarité entre les générations ; celles qui nous suivront nous jugeront sur nos actes et sur le courage de nos décisions. Le développement durable s'inscrit dans le progrès : ce n'est pas une régression. Son ambition c'est la croissance, le pouvoir d'achat et donc la cohésion sociale.

- Le Grenelle environnement

Il réunira pour la première fois l'Etat et les représentants de la société civile afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Le Grenelle Environnement doit aboutir à la fin du mois d'octobre à un plan d'action de 15 à 20 mesures concrètes et quantifiables recueillant un accord le plus large possible des participants.

Les transports au cœur du Grenelle Environnement

Le groupe de travail sur la lutte contre le réchauffement climatique et la maîtrise de la demande d'énergie, dit « groupe 1 » anime un atelier n°1 « Transport et déplacement ». Co-présidé par Sir Nichola Stern et Jean Jouzel, cet atelier abordera 4 quatre problématiques particulières : les déplacements urbains et les transports collectifs, les infrastructures, le report modal et le fret, les véhicules individuels.

Les actions mises en oeuvre

- Une politique pour des voitures propres

La norme Euro 6

Les émissions polluantes des véhicules particuliers, 2 roues motorisés et poids lourds sont réglementées dans le cadre de normes européennes dites Normes Euro qui fixent des valeurs limites d'émission de particules, d'oxydes d'azote, de monoxyde de carbone et d'hydrocarbures imbrûlés. Ces normes ont permis, par exemple, de réduire de plus de 80 % les émissions de particules des véhicules particuliers diesel entre 1993 et 2006.

L'Union européenne a adopté en 2007 la norme Euro 5 relative aux émissions des véhicules particuliers. Cette norme retient notamment une valeur limite d'émission de particules conduisant à la généralisation de la technologie du filtre à particules pour les véhicules diesel à partir de 2009. Elle prévoit par ailleurs une réduction de plus de 25 % des émissions d'oxydes d'azote (NOx) pour ces véhicules. La différence d'émissions de NOx entre véhicules essence et véhicules diesel et les difficultés liées au respect des directives européennes sur la qualité de l'air ont incité à prévoir dès à présent une norme Euro 6 comprenant notamment une réduction supplémentaire des émissions de NOx des véhicules diesel de plus de 50 % à partir de 2014. Cette seconde étape induirait la généralisation des technologies DeNOx ou SCR permettant de réduire significativement ce type d'émission.

Le crédit d'impôt

A l'échelle nationale, le gouvernement a mis en oeuvre une série de mesures favorisant l'acquisition de véhicules moins émissifs. Cette politique se traduit tout d'abord par la mise en place d'un crédit d'impôt d'un montant de 2 000 € dont peuvent bénéficier les acquéreurs de véhicules fonctionnant au gaz de pétrole liquéfié, au gaz naturel, à l'électricité ou de véhicules hybrides.

Une défiscalisation des carburants GPL et GNV et des biocarburants incitent par ailleurs à l'utilisation de ces carburants alternatifs, caractérisés notamment par de faibles émissions de particules et de NOx. Le gouvernement a par ailleurs mis en place un cadre réglementaire permettant aux collectivités locales de favoriser l'utilisateur de véhicules peu émissifs. Ainsi, la taxe fiscale « carte grise » et la taxe différentielle annuelle peuvent-elles être modulées par les collectivités locales afin de prendre en compte des critères environnementaux.

- L'information multimodale

Créée au sein du programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (PREDIT), la plate-forme de recherche et d'expérimentation pour l'information multimodale (PREDIM) est un dispositif national d'appui mutualisé au bénéfice des acteurs désireux d'améliorer l'information sur la complémentarité des modes de transport, tant individuels que collectifs. Cette complémentarité repose sur la capacité des usagers à disposer d'une information leur permettant de choisir le mode de transport le mieux adapté à leurs besoins. Elle offre ainsi des alternatives au déplacement automobile individuel.

La PREDIM, dont le fonctionnement est assuré par la mission des transports intelligents, a permis de mettre au point des services et des produits (démonstrateurs), de financer des travaux de normalisation et de sensibiliser les autorités organisatrices à l'importance de l'information pour la promotion du transport public.

L'objectif est maintenant de réaliser en France, comme c'est le cas en Allemagne, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, un système cohérent d'informations fiables sur l'offre de

transport, permettant le développement de services d'aide aux voyageurs personnalisés. Il s'agira d'appuyer et de mutualiser les efforts des régions (Nord-Pas-de-Calais, Pays-de-la-Loire, Limousin, Alsace, Bretagne, Rhône-Alpes) qui ont décidé ou vont décider de prendre en charge la coordination de l'information sur les transports publics de leur territoire et de faciliter la mise en place de relations avec les services d'information routière.

- Un plan pour les biocarburants

La France a encouragé depuis plus de 10 ans une utilisation des biocarburants sous une forme banalisée, en les incorporant dans les carburants ou le fioul domestique, sans que l'usager ait besoin de modifier le réglage de son moteur.

Pour cela, les 2 filières, éthanol agricole pour les essences et huiles végétales pour le gazole, ont développé des produits élaborés dont les caractéristiques se rapprochent de celles des carburants ou du fioul domestique auxquels ils peuvent être mélangés :

- l'ETBE (Ethyl Tertio Butyl Ether), fabriqué à partir d'éthanol agricole (blé ou betterave) peut être incorporé dans les essences à hauteur de 15%_v en volume,
- l'EMHV (Ester méthylique d'huile végétale) fabriqué à partir d'huile de colza ou de tournesol peut être incorporé dans les gazole à hauteur de 5%_v en volume.
- l'éthanol peut être incorporé directement dans l'essence jusqu'à 5%_v en volume,

Les objectifs d'incorporation français

L'objectif d'incorporation de 5,75%_{PCI} de biocarburants dans les carburants, initialement prévu pour 2010 par la Directive 2003/30/CE, est avancé à 2008 et il est porté à 7%_{PCI} en 2010.

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Objectifs | 1,20 % _{PCI} | 1,75 % _{PCI} | 3,50 % _{PCI} | 5,75 % _{PCI} | 6,25 % _{PCI} | 7,00 % _{PCI} |

La défiscalisation

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, le gouvernement a maintenu le système fiscal d'exonération partielle de la taxe intérieure de consommation (TIC) qui permet de compenser le surcoût de fabrication des biocarburants par rapport aux carburants d'origine fossile. Cette défiscalisation est accordée aux biocarburants produits par des unités ayant reçu un agrément après appel d'offre européen.

| | Filière gazole | | | Filière essence | | Brent juillet (n-1) juin (n) |
|------|----------------|-----------------------|---------|----------------------|-------------------|---------------------------------|
| | EMHV | Biodiesel de synthèse | EEHV | Ethanol ¹ | ETBE ² | |
| 2003 | 33 €/hl | - | - | - | 38 €/hl | |
| 2004 | 33 €/hl | - | - | 37 €/hl | 38 €/hl | 31,25 €/hl |
| 2005 | 33 €/hl | - | - | 37 €/hl | 38 €/hl | 46,19 €/hl |
| 2006 | 25 €/hl | 25 €/hl | 30 €/hl | 33 €/hl | 33 €/hl | 62,36 €/hl |
| 2007 | 25 €/hl | 25 €/hl | 30 €/hl | 33 €/hl | 33 €/hl | |

Ces montants sont ajustés chaque année en loi de finances pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques (le prix annuel du baril de pétrole est rappelé en dernière colonne).

Les appels d'offres européens successifs, ont conduit à l'agrément de 21 unités de production de biodiesel, 4 unités de production d'éthyle tertio butyl éther (ETBE) et 20 unités de production de bioéthanol en France, ce qui correspond à une production de plus de 3 millions de tonnes par an de biodiesel et plus de 1 million de tonnes par an de bioéthanol. Ces agréments permettent d'atteindre les objectifs français d'incorporation de biocarburants à l'horizon 2010.

¹ En 2004, pour la première année, l'éthanol incorporé directement dans l'essence a bénéficié d'une défiscalisation.

² L'ETBE contient 47% en volume d'éthanol, c'est cette partie qui peut bénéficier de la défiscalisation.

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)

Afin d'inciter à l'incorporation des biocarburants dans le gazole et les essences, les opérateurs (raffineurs, grandes surfaces et indépendants) qui mettent à la consommation des carburants contenant une proportion de biocarburants inférieure au taux d'incorporation prévu doivent acquitter, depuis la loi de finances pour 2005 (article 32), un prélèvement supplémentaire de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Son taux est diminué de la part de biocarburants mis sur le marché en % PCI, et ce pour le supercarburant d'une part et le gazole de l'autre. Le montant de cette taxe est très fortement incitatif.

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, le Gouvernement a engagé des actions volontaristes selon deux axes :

- augmenter les taux d'incorporation systématique de biocarburant dans les carburants
- mettre en place et développer de nouveaux carburants à haute teneur en biocarburants

En 2006, la France a notifié à la Commission européenne deux projets d'arrêtés modificatifs visant à augmenter les limites supérieures d'incorporation de biodiesel (de 5% à 10% en volume), d'éthanol (de 5% à 10% en volume) et d'éthyle tertio butyl éther (de 15% à 20% en volume) dans le gazole et l'essence respectivement. Certains constructeurs automobiles et les équipementiers ont émis des réserves sur ces deux projets, en indiquant qu'ils ne peuvent pas garantir la compatibilité de ces carburants banalisés avec le parc actuel qui a été développé sur la base d'un carburant ne contenant pas plus de 5% de biocarburants.

La Commission européenne a transmis à la France les réserves de 4 Etats membres (République Tchèque, Italie, Autriche et Suède) qui demandent à la France de ne pas banaliser le gazole B10 (gazole contenant 10% en volume d'esters méthylique d'huiles végétales) et d'attendre la fin des travaux de normalisation.

La Commission européenne a répondu négativement le 10 janvier 2007 en rappelant que les Etats membres doivent respecter la directive 98/70/CE relative à la qualité des carburants qui fixe les limites d'incorporation d'éthanol dans le supercarburant sans plomb à 5% en volume pour l'éthanol et à 15% en volume pour l'ETBE.

Des filières carburants à hauteur teneur en biocarburant

Le gazole B30

Depuis le 1^{er} janvier 2007 le gazole B30, un gazole contenant 30% en volume d'EMHV (Ester Méthylique d'Huile Végétale) est autorisé pour les véhicules de flottes captives disposant d'une logistique carburant spécifique. Ce carburant n'est pas disponible à la vente au grand public, dans la mesure où il n'est pas compatible avec les moteurs de nombreux véhicules diesel déjà mis en circulation en Europe. Ce nouveau carburant sera prochainement normalisé par le Bureau de Normalisation du Pétrole (BNPé).

Le superéthanol E85

Destiné aux véhicules à carburant modulable (également appelés « *flex fuel* »), ce carburant est composé d'au moins 65 % d'éthanol et d'au moins 15 % de supercarburant.

Le Gouvernement a souhaité permettre à chaque consommateur de faire le choix d'un carburant fossile ou d'un biocarburant presque pur d'ici la fin de la décennie. Il s'agit de la filière superéthanol, un carburant composé en majorité de bioéthanol. Le 26 septembre 2006, à la demande de Dominique Bussereau et de Thierry Breton, Alain Prost a présenté un rapport sur le développement de la filière superéthanol en France. A la suite de l'analyse de ce document, les deux ministres ont confirmé leur détermination par la signature, le 13 novembre dernier, d'une Charte qui formalise des engagements de tous les partenaires aux côtés du Premier Ministre (collectivités locales, constructeurs automobiles, agriculteurs, pétroliers et distributeurs de carburants).

Toutes les conditions ont été mises en place afin d'autoriser la vente du superéthanol sur l'ensemble du territoire pour les professionnels et les particuliers dès le 1^{er} janvier 2007. Ainsi le superéthanol bénéficie d'une fiscalité avantageuse de 33,43 €/hl. Aux conditions

économiques moyennes observées en 2006, la disposition ainsi prise aurait permis d'offrir au consommateur un prix de vente à la pompe du produit de 0,80 €/l.

Enfin, pour faciliter et accélérer le développement de cette filière des mesures fiscales favorables ont été adoptées en tenant compte de l'intérêt en termes d'environnement et d'indépendance énergétique du superéthanol : octroi d'une faculté d'amortissement exceptionnel sur 12 mois, réduction de la taxe sur les véhicules de sociétés pendant huit trimestres et exonération de 50 % de la taxe additionnelle aux certificats d'immatriculation.

Les huiles végétales pures (HVP)

La loi n°2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole précise que l'utilisation des huiles végétales pures, comme carburant agricole, par les exploitants ayant produit les plantes dont l'huile est issue, est autorisée et bénéficie d'une exonération de la taxe intérieure de consommation ; ce dispositif a été étendu à toutes les exploitations agricoles depuis le 1 janvier 2007.

Par ailleurs, afin de répondre aux demandes de certaines collectivités souhaitant utiliser ce carburant et conformément aux engagements pris lors de la table ronde « Biocarburants » organisée le 30 novembre 2006 en présence de tous les acteurs du monde pétrolier et agricole, la loi n° 2006-1771 du 30 décembre 2006 de finances rectificative pour 2006 autorise, à titre expérimental, l'utilisation des huiles végétales pures aux collectivités locales dans le cadre d'un protocole.

Ce protocole définit le carburant, précise ses conditions d'utilisation, les types de véhicules autorisés et indique les modalités de suivi des véhicules. Il prévoit que la collectivité locale volontaire doit obtenir le statut d'entrepôt agréé. Ce protocole doit être signé par le Préfet, le directeur régional des douanes et le bénéficiaire.

Les HVP utilisées dans le cadre du protocole bénéficient du même niveau de fiscalité que celui s'appliquant au biodiesel (Art 37 de la Loi n°2006-1771 du 30 décembre 2006 de finances rectificative pour 2006).

Prochaines échéances et calendrier

La révision de la directive 98/70/CE relative à la qualité des carburants est prévue en 2007, celle de la directive 2003/30 relative aux biocarburants suivra.

Les objectifs prévus en 2008 pour la filière gazole et en 2009 pour la filière essence ne pourront être atteints que si les nouveaux carburants à haute teneur connaissent un développement exponentiel ou si les taux d'incorporation maximum sont relevés. Dans le cas contraire, les opérateurs seront contraints de payer des montants élevés de TGAP, ce qui pourrait se traduire par des augmentations de prix à la pompe des produits.

- Actualisation du Plan Climat (2004-2012)

Un certain nombre d'éléments de bilans suite à la mise en œuvre des plans de déplacements urbains (PDU) ont été publiés depuis 2002. On peut en citer trois particulièrement importants :

- o en 2002, le « Bilan des PDU entre 1996 et 2001 », réalisé par le centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) ;
- o en 2004, les conclusions du rapport du conseil général des ponts et chaussées sur la cohérence des politiques des collectivités locales en matière de planification urbaine, d'aménagement, d'organisation des déplacements et de stationnement ;
- o et en 2005 le rapport public particulier sur les transports publics urbains de la cour des comptes.

Au regard de ces éléments, il s'agit aujourd'hui de donner un second souffle aux PDU. En effet, il convient maintenant d'ajuster ces outils afin de répondre aux enjeux du

réchauffement climatique et de proposer des moyens nouveaux aux autorités organisatrices de transport urbain (AOTU) dans le but de rendre ces plans plus opérationnels et donc plus efficaces.

Dans le cadre du plan climat et de son actualisation, le ministère alors chargé des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, avait lancé en décembre dernier un appel à projets auprès des collectivités locales. L'objectif était de recueillir des propositions d'études ou de démarches innovantes permettant d'identifier les évolutions de la mobilité urbaine comme le développement de nouvelles pratiques de déplacements économes en énergie (autopartage, centrale de mobilité, covoiturage, développement de l'usage du vélo et de la marche, partage de la voirie, écoconduite, écomobilité, amélioration de l'accessibilité des réseaux de transport public, développement de l'intermodalité...), de changement des comportements et d'organisation des politiques de déplacements. Ces projets permettront d'enrichir le contenu opérationnel des PDU.

Le jury se réunira à l'automne à l'issue du Grenelle environnement.

Par ailleurs, un guide technique pour l'élaboration des nouveaux PDU sera publié à la fin de l'année. Elaboré par le CERTU, il prendra explicitement en compte la réduction des émissions de gaz à effet de serre et intégrera une évaluation du bilan carbone des mesures envisagées (PDA, PDE, covoiturage, intermodalité...) ainsi qu'une liste d'indicateurs appropriés.

- Plan National Santé Environnement

Le rapport d'évaluation à mi-parcours du plan Santé Environnement (PNSE) a été remis le 2 août dernier. Cette évaluation s'inscrit dans une dynamique de mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés (santé, écologie, travail et recherche) pour atteindre les objectifs fixés par le PNSE afin de mieux préparer l'avenir. **Ce rapport estime que plus de 60 % des actions (28 sur 45) ont un avancement, à mi-parcours, conforme aux prévisions, mais 10 actions sont fortement retardées, dont celle sur les particules diesel. Il estime enfin que le PNSE a permis l'émergence du thème « Santé environnement » dans la société française.**

Le Comité d'évaluation recommande donc de développer dès maintenant des indicateurs synthétiques de santé afin de disposer d'une vision globale des enjeux et de permettre d'établir des comparaisons entre les impacts sanitaires des principaux facteurs de risques environnementaux ; de développer dès à présent des outils et des méthodes d'évaluation économique (du type coût bénéfice) dont l'utilisation en France paraît encore très insuffisante ; de renforcer la capacité d'expertise de la France en Santé environnement et d'améliorer la gouvernance du dispositif.

Composante importante de la stratégie nationale du développement durable et inscrit dans la loi de santé publique du 9 août 2004, le Plan National Santé Environnement (PNSE) élaboré sous l'autorité des ministres en charge de la santé, de l'écologie, du travail et de la recherche, a été adopté le 21 juin 2004 pour cinq ans.

Ce plan vise à prévenir les risques pour la santé dus à l'exposition aux agents physiques, chimiques, biologiques des différents milieux de vie (général, domestique, professionnel...) selon 3 grands objectifs :

- ▶ **Garantir un air et une eau de bonne qualité ;**
- ▶ **Prévenir les pathologies d'origine environnementale et notamment les cancers**
- ▶ **Mieux informer le public et protéger les populations sensibles.**

Après avoir fait l'objet d'un bilan à deux ans et d'une communication en conseil des ministres en juillet 2006, son évaluation à mi-parcours a été menée par un comité d'évaluation entre mai 2006 et juin 2007, conformément aux engagements du PNSE. Ce comité était composé d'experts indépendants santé, environnement, recherche et travail et de personnalités qualifiées représentant les différentes composantes de la société (ONG, industriels, syndicats...) avec un secrétariat animé par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de

l'Environnement et du Travail (AFSSET), sous la présidence de madame le professeur Isabelle MOMAS et monsieur le professeur Jean-François CAILLARD.

Cet état des lieux publié au moment de la préparation du "Grenelle Environnement", apporte une information complémentaire aux groupes de travail du Grenelle. Il dresse un panorama exhaustif des actions déjà finalisées, celles entreprises et celles qui doivent encore être menées avant mi 2008. Ce document alimentera également la conférence sur les conditions de travail que présidera le ministre du travail, des relations sociales, et de la solidarité.

- La lutte contre la pollution atmosphérique

L'action du ministère de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Développement durables (MEDAD) dans le domaine de la qualité de l'air et de la lutte contre la pollution atmosphérique s'appuie sur une réglementation internationale très riche et une réglementation nationale basée sur la loi sur l'air et la loi sur les installations classées, qui forment un cadre cohérent et fixent des **objectifs en termes de réduction des émissions** (pour les oxydes d'azote, les composés organiques volatils, l'ammoniac et le dioxyde de soufre en particulier) et d'**amélioration de la qualité de l'air** à l'horizon 2010 et au-delà.

La politique de l'air nécessite une bonne articulation entre les actions menées :

- au niveau européen, comme la négociation et l'application de normes d'émission de plus en plus sévères pour les véhicules particuliers et poids lourds neufs vendus dans l'Union, la réglementation des carburants,
- au niveau national, comme le renforcement de la réglementation de certaines installations classées industrielles ou encore le renforcement des exigences relatives à la combustion du bois dans le secteur domestique
- au niveau local, comme l'élaboration des plans de protection de l'atmosphère qui a connu une forte accélération ces dernières années (au 15 juin 2007, 15 PPA avaient été adoptés).

Le MEDAD dispose d'un système de suivi double :

- **sur les émissions de polluants**, par la réalisation annuelle d'un inventaire des émissions de polluants en France et à partir de début 2008 par un inventaire spatialisé de ces émissions (maille 1 km²),
- **sur les concentrations de polluants dans l'air ambiant en France**, grâce aux mesures réalisées par les 36 associations de surveillance de la qualité de l'air agréées par le MEDAD qui couvrent toute la France, DOM compris, et gèrent des moyens fixes et mobiles de surveillance, ainsi que des outils de modélisation.

Malgré les efforts déjà réalisés, le respect des objectifs d'émissions et de qualité de l'air, contraignants pour la France, nécessitera de mettre en œuvre des **mesures supplémentaires de réduction des émissions, dans l'ensemble des secteurs émetteurs**, notamment les transports, en particulier pour juguler les émissions d'oxydes d'azote, précurseurs de l'ozone. La France révisera notamment cette année, son **programme national de réduction des polluants atmosphériques** afin d'introduire les mesures relatives aux **particules**.

Dans le cadre du plan national Santé Environnement 2004-2008 des actions de réductions des émissions de substances toxiques prioritaires (benzène, mercure, cadmium, plomb, dioxines, MCV) ont été enclenchées et seront à poursuivre et amplifier (ou à mener pour d'autres polluants) dans les années à venir.

Ces mesures doivent conduire à réduire les niveaux d'exposition des populations à la pollution atmosphérique afin de prévenir les **risques sanitaires** associés.

Diverses études épidémiologiques montrent en effet des liens entre indicateurs de pollution atmosphérique urbaine de fond et indicateurs sanitaires comme la mortalité liée à des causes spécifiques - respiratoire ou cardiovasculaire - ou comme les hospitalisations pour maladies respiratoires.

Les personnes les plus sensibles, comme les enfants, les personnes âgées, les grands fumeurs, les malades du cœur ou des poumons, sont les plus concernées par la pollution atmosphérique. Pour celles-ci, la pollution peut favoriser des maladies, en aggraver certaines, et parfois même précipiter le décès.

Les différentes recherches aboutissent toutes à la même conclusion : la pollution atmosphérique, notamment par les particules ou l'ozone, est associée à la recrudescence des pathologies respiratoires et en particulier des crises d'asthme.

Les effets de la pollution sur la santé augmentent en fonction des concentrations des substances polluantes dans l'air et de la durée d'exposition. C'est la raison pour laquelle il est conseillé aux personnes sensibles, en cas d'épisode de pollution, de limiter leurs efforts physiques et, pour les plus fortes pollutions, d'éviter tout déplacement à l'extérieur.

L'effet des substances toxiques concerne lui plus des maladies chroniques, avec des affectations pouvant atteindre le système nerveux et un impact, difficile à mesurer et pas lié seulement à la pollution atmosphérique, en termes de cancers induits.

C'est aussi dans l'optique de diminuer les risques sanitaires, et dans le même objectif de réduire l'exposition aux polluants, que sont menées des actions structurées **dans le domaine de la pollution de l'air intérieur** : meilleure connaissance de celle-ci, des expositions des personnes (en milieu de travail, en général), évaluation des risques liés à des produits dangereux « prioritaires » pour déboucher sur une baisse des expositions des populations, renforcement de la surveillance...

- Des mesures pour lutter contre le bruit des deux roues

Le bruit généré en ville par les 2 roues à moteurs constitue l'un des principaux motifs de plaintes des élus et des citoyens. Ce type de nuisance a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre du volet « lutte contre le bruit au quotidien » du plan national d'actions contre le bruit du 6 octobre 2003. Ces mesures s'articulent autour des thèmes suivants : le renforcement de la réglementation ; l'implication des services chargés des contrôles, l'éducation des jeunes et la sensibilisation du grand public.

Le renforcement de la réglementation

La modification apportée par le décret (n°2003-1228) du 16 décembre 2003, autorise la mise en oeuvre des sanctions pénales prévues par la loi bruit du 31 décembre 1992 et notamment la saisie, lors de leur mise sur le marché, des dispositifs d'échappement n'ayant pas fait l'objet de la procédure d'homologation. Par ailleurs, une nouvelle procédure a été mise en place pour l'obtention de dérogations pour la mise sur le marché de pots de compétition. Cette procédure prévoit l'apposition d'un pictogramme spécifique rappelant que l'usage du pot est interdit sur route. Une telle mesure est destinée à favoriser l'identification des pots destinés à la compétition en cas d'utilisation sur route.

L'implication des services chargés du contrôle

Une circulaire « police du bruit » du 23 mai 2005, co-signée par le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales et le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable vise à renforcer la police du bruit, demande aux préfets un diagnostic et un programme d'action départemental. De nombreuses actions ont été menées dans les départements : de nouveaux arrêtés préfectoraux relatifs au bruit de voisinage ont été élaborés ou sont en cours d'élaboration, la formation d'agents de contrôles, notamment de policiers municipaux, se développe, particulièrement en matière de bruit de voisinage. Enfin, les forces de l'ordre participent de plus en plus aux actions éducatives dans les établissements scolaires, notamment en matière de bruit des deux roues.

L'éducation des jeunes et la sensibilisation du grand public

Dans le cadre du plan « bruit » de 2003 et du PNSE, un partenariat visant à développer des actions nationales de formation des jeunes a été engagé avec les ministères chargés de l'Education nationale, de la Santé et de la Culture. Les objectifs pédagogiques reposent sur trois axes :

- la découverte de l'environnement sonore et la sensibilisation à l'écoute,
 - l'éducation au civisme sonore et au respect d'autrui,
 - la prévention des risques auditifs
- Un Module pédagogique à l'intention des enfants des écoles primaires a d'ores et déjà été diffusé dans 30 000 écoles primaires lors de la rentrée scolaire 2006/2007. Ce programme est poursuivi et développé en 2007, il concernera également toutes les écoles maternelles.
- Par ailleurs, un « guide des savoirs » à l'intention des enseignants du secondaire est en cours d'élaboration : il s'agit d'un ouvrage de référence destiné à apporter une (in)formation sur les différents aspects du bruit. Cet ouvrage doit s'intégrer dans la démarche d'éducation au développement durable des collégiens et lycéens. Sur la base du « guide des savoirs », divers outils pédagogiques spécifiques seront élaborés par discipline académique, par des enseignants (2008/2009).

- Les plans de mobilité de l'administration

Présentation, contexte et enjeux

La loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) détermine le contenu des plans de déplacements urbains (PDU) qui ont pour objectif de définir les principes généraux de l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement dans le périmètre de transport urbain. Les PDU sont élaborés par l'autorité organisatrice des transports urbains (AOTU) et sont obligatoires pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

La loi (LOTI) prévoit notamment que les PDU portent, entre autres sur l'encouragement pour les entreprises et les collectivités publiques, à établir un plan de mobilité. Elle vise par ailleurs à favoriser le transport du personnel entre autres par l'utilisation des transports en commun et du covoiturage.

Le décret du 22 décembre 2006 a prévu la prise en charge d'une partie des frais d'abonnements de transports collectifs des agents de l'Etat. Par ce même texte, le Premier ministre a demandé à ses services d'élaborer un plan de mobilité d'ici fin 2008. Ces plans concernent les services situés sur le territoire d'une agglomération pour laquelle les organisateurs de transports (AOTU) a l'obligation d'établir un PDU.

Actuellement les préfets sont chargés de mettre en place ces plans de mobilité dans les départements

Objectifs et résultats attendus

Ces plans de mobilité, qu'ils soient mis en place au sein des services de l'État, par des entreprises privées ou encore par des collectivités, constituent des outils efficaces en vue d'un report de la voiture particulière vers d'autres modes de déplacements plus durables .

Par ailleurs, ces outils permettent aux employeurs de compenser tout ou partie des sommes consacrées à la prise en charge des abonnements de transports collectifs par une maîtrise de leurs budgets « transports et déplacements » (nombre de véhicules de service, entretien, coût des carburants, loyer pour les places de stationnement, surfaces importantes pour le stationnement des véhicules...). De plus cela implique des gains certains en terme de sécurité routière par la limitation du nombre de déplacements (organisation de vidéo conférences par exemple) et par l'utilisation de modes de déplacement moins dangereux comme la marche ou le vélo pour les déplacements courts.

Actions en cours et prochaines étapes

Le ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, à travers sa direction générale de la mer des transports, met en place un suivi de ces plans de mobilité avec l'appui du réseau des correspondants « déplacements » des services déconcentrés.

- Le « Code de la Rue »

La réflexion sur le « Code de la Rue » a été lancée en France, par le ministère alors chargé des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, le 18 avril 2006. Elle consiste à examiner, avec les acteurs institutionnels et associatifs, les dispositions du code de la route spécifiques au milieu urbain de façon à mieux les faire connaître au grand public ou à les faire évoluer. L'objectif de la démarche est de mieux prendre en compte et donc de protéger les déplacements effectués en modes doux (vélo et marche principalement) et donc de parvenir à un partage plus équilibré de l'espace-rue entre tous les usagers ainsi qu'à une plus grande sécurité des déplacements pour tous.

Pour mener à bien cette réflexion, le ministère a installé un comité de pilotage présidé par la direction de la sécurité et de la circulation routière et un comité technique animé par le Centre d'étude et de recherche sur les transports urbains. Les travaux ont démarré par un recueil des attentes et propositions, effectué auprès du milieu associatif, en distinguant deux volets :

- l'identification des dispositions actuelles du code de la route nécessitant d'être valorisées parce qu'insuffisamment connues ou respectées ;
- le recensement des évolutions du code de la route souhaitées.

Ces travaux ont abouti à l'identification d'une quarantaine de thèmes et au recensement d'environ 120 propositions d'évolutions réglementaires. Sachant que l'ensemble des attentes va parfois au-delà du code de la route et touche d'autres domaines, comme par exemple la signalisation routière, l'aménagement de la voirie, son exploitation, la réglementation sur l'accessibilité, l'éducation routière, le contrôle technique des véhicules, etc.

Sept thèmes ressortent plus particulièrement :

- la modération de la vitesse en ville et le respect des limitations ;
- la nécessité et les bénéfices d'un usage partagé de l'espace public en ville, plus particulièrement, les zones 30 (section ou ensemble de sections de routes constituant dans une commune une zone de circulation où la vitesse est limitée à 30 km/h, et dont les entrées et sorties sont annoncées par une signalisation et font l'objet d'aménagements spécifiques) ;
- la priorité au piéton régulièrement engagé ;
- l'inconfort et les risques générés pour les piétons (dont les personnes à mobilité réduite) et pour les cyclistes, par le stationnement ou l'arrêt illicites ;
- le respect de l'intervalle de sécurité (1 m en ville) quand on dépasse un cycliste ;
- les contresens cyclables ;
- l'intérêt d'aménager des sas vélo et de les faire respecter.

Deux types de cibles ont été identifiés : le « grand public », pour l'aspect comportemental ; les aménageurs, les élus et les forces de l'ordre, pour les aspects aménagement et contrôle/sanction. Ces thèmes ont d'ores et déjà été intégrés dans les campagnes de communication menées pendant la « semaine de la sécurité routière » d'octobre 2006.

Le comité de pilotage a engagé une réflexion plus approfondie sur quatre chantiers prioritaires :

- l'introduction dans le code de la route d'un principe général de prudence du plus fort envers le plus faible ;
- l'introduction dans le code de la route du concept de « zone de rencontre ». Ce concept existe en Suisse et en Belgique. Il permet de créer des secteurs à vitesse très réduite (< à 20 km/h) et à priorité piétonne ;
- la généralisation des « contresens cyclables ». En France, il est aujourd'hui, possible réglementairement de mettre en place des contresens cyclables. La proposition consiste à obtenir leur généralisation en inversant la règle et l'exception ;
- l'élargissement de l'obligation pour les automobilistes de céder le passage en traversée, au piéton qui s'approche du bord du trottoir ou qui s'y tient prêt à traverser (sans attendre qu'il soit engagé).

Sur ces quatre points, des études sont en cours pour mieux mesurer les incidences des modifications souhaitées ainsi que leur faisabilité.

Contacts presse :

| | |
|--|----------------|
| Cabinet de Jean-Louis BORLOO | 01 40 81 72 36 |
| Cabinet de Dominique BUSSEAU | 01 40 81 32 16 |
| Cabinet de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET | 01 42 19 11 68 |

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS
www.ecologie.gouv.fr

La Semaine européenne de la mobilité

- 7 jours en faveur de la mobilité durable

Chaque année, du 16 au 22 septembre, toute l'Europe se mobilise pour promouvoir des solutions de transport alternatives à l'usage individuel de la voiture.

Créée il y a 5 ans par la Commission européenne, la **Semaine européenne de la mobilité, du 16 au 22 septembre**, a pour but d'influencer durablement la résolution des problèmes de mobilité urbaine, d'améliorer la santé et la qualité de vie des européens.

En tant que coordinateur français de l'opération, le ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables organise cette 6ème édition avec l'ADEME, le GIE Objectif transport public GART/UTP et en partenariat avec la FUBicy et le Club des villes cyclables.

Pour la Semaine européenne de la mobilité, la **France organise une opération** intitulée « Bougez autrement ! La meilleure énergie c'est la vôtre », qui s'adresse aux villes et autres collectivités, aux réseaux de transports, aux associations, aux entreprises et aux services publics.

Il s'agit de sensibiliser le public en fédérant les différents acteurs de la mobilité pour une action collective en faveur d'une mobilité durable et responsable, de l'informer sur les problématiques de déplacements et de l'inciter à modifier ses comportements.

Un appel à projets a été lancé auprès de tous les acteurs de la mobilité pour favoriser des initiatives locales, faire émerger des projets et créer des événements susceptibles, partout en France, de susciter des changements de comportements.

Conditions de participation

► Les villes et les autres collectivités qui souhaitent participer à la Semaine européenne de la mobilité devaient **au choix** :

mettre en oeuvre au moins une mesure permanente visant à substituer à la voiture particulière d'autres modes de transport plus environnementaux

et / ou

organiser l'événement « En ville, sans ma voiture ! », qui consiste à réserver une ou plusieurs zones aux piétons, aux cyclistes et aux transports publics pendant une journée entière, de préférence le 22 septembre.

et / ou

organiser des activités pendant la Semaine autour de la mobilité durable ; le thème 2007 "Réinventons la rue" peut permettre d'orienter certaines animations.

► Les entreprises, services publics, associations, entreprises exploitant un réseau de transports devaient :

- organiser **au moins une action du 16 au 22 septembre, pendant un ou plusieurs jour(s)**

- valoriser une **politique pérenne et des solutions innovantes** en matière de mobilité durable

- o tester de nouvelles mesures ou évaluer les mesures en cours en faveur d'une mobilité durable : solutions de circulation douces et aménagements adaptés
- o et / ou sensibiliser les citoyens à la nécessité de changer leurs habitudes en matière de déplacements, pour participer à l'amélioration de la qualité de vie.

- Une Journée du transport public pendant la Semaine

Pour valoriser l'image du transport collectif et faire changer les comportements, le GIE Objectif transport public lance cette année, avec le soutien du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, une grande opération de promotion du transport public le **mercredi 19 septembre 2007**.

Cette journée consiste à proposer un tarif journée à 1 € pour voyager sur les réseaux de transport urbains, interurbains et régionaux participants. Plus de 100 réseaux de transport public participent et mettront en place un tarif journée à 1 € pour que chacun puisse se déplacer librement et découvrir ce jour-là les avantages de son réseau de transport en ville comme sur les réseaux régionaux : dessertes, amplitude horaire, intermodalité...

Il s'agit de montrer au public, non-usagers ou voyageurs occasionnels, tous les services offerts par le transport collectif, mais aussi les économies qu'il permet de réaliser dans le budget des ménages et les bénéfices pour l'environnement.

Retrouvez la liste des participants et toutes les informations sur
www.journeedutransportpublic.fr

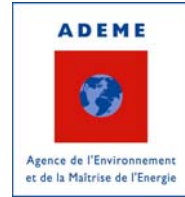
- Une Semaine "Réinventons la rue" en Europe

Pour la 6^e édition de la Semaine européenne de la mobilité, la Commission européenne a choisi de proposer le thème : « **Réinventons la rue** », qui constitue une occasion idéale pour présenter au grand public des solutions de transport alternatives, dans le but d'avancer sur la voie d'une stratégie européenne de transport plus durable.

Cette opération s'adresse initialement aux villes et autres collectivités (agglomérations, syndicats mixtes, départements, régions, autorités organisatrices de transports).

Les co-organisateur

L'ADEME



L'amélioration des déplacements urbains est une préoccupation majeure pour le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et constitue une réponse concrète aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et aux économies d'énergie. Il devient en effet urgent de limiter la place de la voiture individuelle dans la ville en incitant les Français à utiliser d'autres modes de déplacement : la marche, le vélo, les transports collectifs, l'auto-partage, le covoiturage...

Alors qu'en France les principaux secteurs d'activité stabilisent ou diminuent fortement leurs rejets en CO₂ (gaz carbonique, principal gaz à effet de serre), le secteur des transports se distingue par des émissions fortes (34 % des émissions de CO₂) et une croissance de + 18,3 % entre 1990 et 2005. En outre, le contexte actuel de flambée du prix du pétrole donne plus que jamais des raisons sérieuses d'envisager non seulement l'utilisation de carburants moins polluants mais aussi d'encourager d'autres solutions de déplacements qui, en outre, sont aussi moins polluantes.

L'ADEME partenaire de la semaine européenne de la mobilité

La Semaine européenne de la mobilité est tout particulièrement l'occasion pour l'ADEME d'accompagner les Français dans leurs réflexions sur les modes de transports en présentant des exemples d'actions réalisées et en mettant à disposition des brochures, affiches, expositions illustrant les bonnes pratiques de la mobilité.

Au niveau national l'ADEME participe à l'organisation de la semaine de la mobilité au côté du Medad et du Gie Objectif transport public.

L'ADEME est créateur et diffuseur d'outils de sensibilisation (brochure, affiches, expositions, site internet). Cette année, l'agence a développé la **calculatrice Eco-Déplacement** qui permet de comparer deux modes de transport, pour un même trajet donné. Elle calcule et affiche les résultats annuels pour chacun des émissions de gaz à effet de serre, des dépenses et de la consommations d'énergie

- Au niveau local, les délégations régionales de l'ADEME jouent à la fois le rôle de co-organisateur, de financeur, d'expert, en soutenant les actions en faveur de la mobilité des collectivités, des associations, des entreprises.

L'action de l'ADEME sur la mobilité

L'ADEME intervient sur le terrain auprès des collectivités et des entreprises en tant qu'expert et soutien financier. Avec ses délégations régionales, elle participe ainsi à la mise en œuvre des politiques locales et apporte des solutions de transports durables, comme les Plans de déplacements Entreprises, les Plans de déplacements des établissements scolaires ou le développement de l'autopartage et du co-voiturage.

- **Le « Plan de déplacements entreprise » (PDE)**

le PDE est une démarche d'analyse globale de tous les déplacements des salariés, des visiteurs, des fournisseurs ou des clients d'une entreprise, d'une collectivité locale ou d'une administration. Il aboutit à la mise en place d'un plan de mobilité. Sont ainsi privilégiées toutes les solutions de transport permettant de limiter l'utilisation de la voiture individuelle : la marche à pied, le vélo, les transports en commun, le co-voiturage, les véhicules propres...

En 2006, près de 250 PDE ont ainsi été réalisés avec le soutien de l'ADEME et de ses délégations régionales.

Au CEA de Grenoble (4 000 salariés), le PDE a permis, dès 2003, l'aménagement et l'extension de 2 lignes de bus, la participation aux frais d'abonnement de transports en commun, à hauteur de 60 % mais aussi la mise en place d'une navette interne et la mise à disposition d'une flotte de 350 vélos.

Le PDE de France Télécom à Lyon (1 500 salariés), initié en 2001, a débouché sur la création d'abonnements transports en commun à tarif préférentiel et la sécurisation des aménagements piétonniers. La démarche est une réussite : le transfert de la voiture individuelle, principalement vers le transport en commun est de 6 %. Depuis, le projet s'est également étendu à la totalité des implantations du Grand Lyon (3 800 salariés) puis au site de Saint-Étienne

En 2006, l'ADEME a développé **un site internet dédié aux Plans de déplacements entreprises** (www.plan-deplacements.fr). Il a pour but d'aider les entreprises à s'engager dans une réelle démarche de développement durable

- **Le "Plan de déplacements des établissements scolaires" (PDES)**

le PDES ou autobus pédestres (ou cyclistes) permet de repenser les trajets domicile-écoles autrement qu'en utilisant les voitures des parents. Les enfants peuvent se rendre à l'école en groupe organisé, encadrés par des parents, à pied ou en vélo. De nombreux projets existent dans les régions, accompagnés par l'ADEME et ses délégations régionales.

Ainsi à Forcalquier (04), 50 élèves (sur 453) des écoles Espariat, Fontaris et Jeanne d'Arc viennent désormais à l'école à pied.

A Tournefeuille (31), des parents et des enseignants du Groupe scolaire Mirabeau ont organisé, dans le cadre de l'association Ecolavélo, un ramassage scolaire à vélo sous la forme d'un "vélobus" assurant le trajet domicile-école des enfants : 50 enfants utilisent quotidiennement le « bus à vélo », ce qui réduit le nombre de voitures et permet d'éviter l'émission de près de 3,8 tonnes de CO₂ par an. Cette démarche s'est depuis étendue à 3 autres groupes scolaires de la ville. En tout, 147 enfants, encadrés par un réseau de 58 accompagnateurs, empruntent régulièrement 13 lignes de ramassage sur la commune de Tournefeuille.

- **Le développement de l'autopartage et du co-voiturage**

L'autopartage permet, sans formalité, à mettre à la disposition d'usagers préalablement inscrits, des véhicules disponibles 24h sur 24h, pour la durée souhaitée et pour des déplacements courts et occasionnels.

À Strasbourg (67), Auto'trement propose un service d'autopartage qui permet à l'ensemble de ses abonnés de disposer de voitures dont ils partagent l'utilisation. Le service mis en place en janvier 2001 a été la première initiative du genre dans une ville de province et est à l'origine de la création du réseau France autopartage... Aujourd'hui, avec un réseau de 45 voitures réparties sur 20 stations dans les quartiers de Strasbourg et dans certaines villes d'Alsace, le service a déjà séduit près de 1000 usagers.

Le covoiturage consiste à optimiser le transport en voiture. Concrètement, il vise à mettre en relation des individus effectuant tout ou partie d'un trajet qu'ils effectuaient jusque là seuls. Ce système permet finalement de diminuer le nombre de voitures en circulation pour un même déplacement. Les trajets peuvent être de tous types: domicile-travail, domicile-étude, longue distance, loisirs...

A Nantes (44), Illicovoiturage s'adresse prioritairement aux étudiants de l'université de Nantes en proposant à la fois du covoiturage de proximité (déplacements domicile-université) et du covoiturage de week-end. Le service lancé en 2002 par 3 étudiants, est totalement gratuit pour les étudiants qui s'arrangent entre eux pour le partage des frais de déplacement (le site internet www.illicopartage.com offre la possibilité d'évaluer le coût d'un trajet). Avec près de 100 covoitureurs réguliers, la démarche rencontre un succès certain et permet d'éviter chaque année l'émission de 2,8 tonnes de CO₂.

GIE Objectif transport public

Créé en 2005 par le Groupement des autorités responsables de transport (GART) et l'Union des transports publics et ferroviaires (UTP), le GIE Objectif transport public a pour mission de faire la promotion du transport public et de sensibiliser les professionnels du secteur et le grand public aux enjeux de la mobilité durable.

La mise en oeuvre de cette stratégie se concrétise par l'organisation de manifestations d'envergure, notamment :

- La **Semaine européenne de la mobilité** qui se déroule chaque année en septembre dans toute la France. Le GIE Objectif transport public est membre du Comité de pilotage de la Semaine aux côtés du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables et de l'ADEME.
- La **Journée du transport public** dont la première édition a lieu le 19 septembre 2007 pendant la Semaine européenne de la mobilité.
- **Transports Publics, le salon européen de la mobilité**, dédié aux professionnels, qui a lieu à Paris les années paires.
- Les **Rencontres nationales du transport public**, congrès professionnel en région les années impaires.

Dans la logique de sa mission, le GIE Objectif transport public a pris pleinement part au comité de pilotage national de l'opération pour concevoir et mettre en oeuvre la campagne et la relayer auprès des autorités organisatrices de transport et des entreprises exploitant des réseaux de transport public.

En effet, des actions en faveur de la mobilité durable sont conduites chaque année par les réseaux de transports : mise en place de parcs relais et de navettes contribuant à désengorger les centres-ville, inaugurations de couloirs de bus, de nouvelles lignes et dessertes, de nouvelles rames de train, tram ou métro, conversion des flottes de bus aux énergies non polluantes, promotion des énergies alternatives et des modes doux parmi lesquels le vélo, signatures de Plans de Déplacements d'Entreprise et mise en place de Plans de Déplacements d'Administration, création de pédibus pour les enfants, efforts en matière d'accessibilité des transports publics, opérations de sensibilisation sur la mobilité durable et l'éco-citoyenneté auprès du grand public ou des scolaires...

1 € pour découvrir le transport public le 19 septembre

Pour valoriser l'image du transport collectif et faire changer les comportements, le GIE Objectif transport public lance cette année, avec le soutien du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, une grande opération de promotion du transport public le mercredi 19 septembre 2007.

Plus d'une centaine de réseaux de transport participants mettront en place un tarif journée à 1 € pour que chacun puisse se déplacer librement et découvrir ce jour-là les avantages de son réseau de transport en ville comme sur les réseaux régionaux : dessertes, amplitude horaire, intermodalité...

Il s'agit de montrer au public, en particulier aux voyageurs occasionnels, tous les services offerts par le transport collectif, mais aussi les économies qu'il permet de réaliser dans le budget des ménages et les bénéfices pour l'environnement.

www.objectiftransportpublic.com

Fédération française des Usagers de la Bicyclette



La FUBicy, Fédération française des Usagers de la Bicyclette, est forte de 140 associations membres qui font la promotion de l'usage quotidien du vélo.

Elle représente les cyclistes « quotidiens » auprès des institutions, favorise les échanges d'expérience entre associations, organise des actions de promotion du vélo et a des collaborations régulières avec les acteurs transports & environnement : Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, Club des Villes Cyclables, ADEME, ADC, FFCT, FNAUT, ...

La FUBicy demande aux Pouvoirs Publics de nouveaux trains de mesures, comme l'instauration d'un « code de la rue », et un affichage clair de l'Etat en faveur du vélo.

Elle réalise des actions de proximité, des enquêtes, des actions de portée nationale telles que la prévention du vol des vélos (marquage des vélos, tests d'antivol, préconisations...), et des campagnes nationales telles que la santé par les déplacements réguliers à vélo. Quelques axes :

- Vélo-école, vélobus à *Bordeaux, Chambéry, Champigny, Dieppe, Grenoble, Le Havre, Lille, Montreuil, Nantes, Salon de Provence, Strasbourg, Toulouse, ...*
- Déplacements domicile-travail et PDE : jusqu'à 5 km en ville, le vélo est le plus rapide,
- Déplacements quotidiens : une majorité de citadins peuvent faire une partie de leurs trajets à vélo.
- Places de stationnement sécurisées et bien situées
- Intermodalité avec les transports en commun : une solution efficace pour les pendulaires.

A Vélo au travail pour la semaine de la mobilité

Les associations de la FUBicy organisent de nombreuses actions pour la semaine de la mobilité, en particulier pour inciter à aller « A Vélo au travail ».

Contact :

FUBicy - Fédération française des Usagers de la Bicyclette
Maison des Cyclistes - 12 rue des Bouchers - 67000 Strasbourg
Tél.: 03 88 75 71 90 / Fax : 03 88 36 8465
Mail : fubicy@fubicy.org
<http://fubicy.org>



Une association de collectivités territoriales pour le développement de l'usage du vélo

Le Club des villes cyclables, créé en 1989 par dix villes pionnières, regroupe aujourd'hui plus de 850 communes, parmi lesquelles les grandes agglomérations, deux Départements et deux Régions – Ile-de-France et Rhône-Alpes – représentant plus de 16 millions d'habitants.

Il est un acteur majeur pour favoriser « l'écomobilité », pour développer une organisation de l'espace qui réconcilie piétons et cyclistes avec les autres modes de déplacement. Pour un meilleur partage de la rue, pour l'aménagement des zones 30 et des quartiers tranquilles, pour l'amélioration de la sécurité des cyclistes et des piétons...

Le Club des villes cyclables est engagé dans une démarche intermodale et partenariale. En effet, le vélo ne doit pas être considéré seul mais comme un élément de la chaîne des transports.

Ainsi, dans le cadre d'une approche de type Plans de déplacements urbains (PDU), intégrant la nécessaire concertation avec les associations et les autres acteurs de la vie urbaine et économique, on pourra à la fois diminuer la place de l'automobile dans la cité et accroître la part conjointe du vélo et du transport public.

Le Club des villes cyclables, interlocuteur privilégié des Pouvoirs publics, est une force de proposition sur les aménagements, l'évolution du Code de la route vers un « Code de la rue »... Il est à la fois un lieu d'échanges et de réflexion, et un lieu où s'élaborent des propositions concrètes.

Les atouts du vélo sont reconnus : moyen de transport écologique, économique, bon pour la santé, respectueux de l'espace... autant de vertus qui en font un moyen de déplacement urbain idéal sur les courtes distances. Et en ville, un trajet en voiture sur deux fait moins de trois kilomètres ! **Aujourd'hui, le vélo est l'emblème d'une vie en ville plus libre et plus équitable. Et 80 % des Français sont des urbains! Cette conception rencontre l'opinion, de plus en plus sensible aux améliorations du cadre et du rythme de vie.**

Pour être efficace, une politique cyclable ne peut être engagée seule: elle doit s'inscrire dans une politique globale des déplacements et favoriser la mobilité pour tous.

Le Club des villes cyclables est un partenaire de la Semaine européenne de la mobilité. L'association mobilise ses collectivités adhérentes pour le succès de ce rendez-vous incontournable des mobilités durables.

Club des villes cyclables

33 rue du Faubourg Montmartre – 75009 Paris

tél 33 (0) 1 56 03 92 14 – fax 33 (0) 1 56 03 92 16

e-mail info@villes-cyclables.org

Site internet : www.villes-cyclables.org

Contact-presse : Claude Lisbonis Communication - 01 42 02 17 40 /

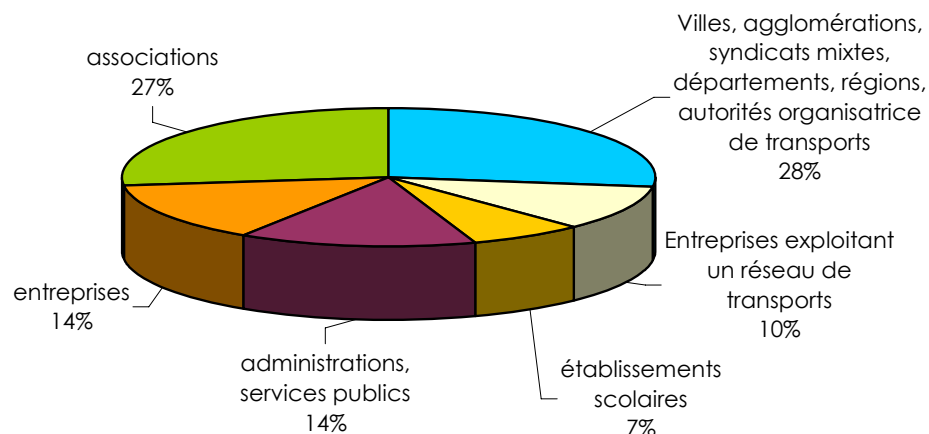
c.lisbonis.com@wanadoo.fr

Principales publications :

- *Des voies pour le vélo : 30 exemples de bonnes pratiques en France*, Certu, Club des villes cyclables, Gart, Ademe, 2003
- *Les fiches techniques du Club des villes cyclables et du Certu* : Editées depuis 1993
- *Compte-rendu des congrès depuis 1990*

Une forte mobilisation de tous les acteurs

Au 5 septembre 2007, 467 acteurs se sont mobilisés pour la Semaine européenne de la mobilité.



Estimation réalisée à partir du nombre d'inscrits au 3 septembre 2007

Retrouvez toutes les actions détaillées sur le site Internet de l'opération :

www.bougezautrement.gouv.fr

Voici quelques exemples d'actions qui seront menées pendant toute ou partie de la Semaine européenne de la mobilité

Les villes et les collectivités locales se sont fortement mobilisés

- A Pantin (Ile-de-France), des parcours « handicap » seront organisés pour montrer les difficultés de déplacement des personnes en fauteuil roulant et non voyantes.
- Concernant le vélo, nombreuses actions à Bordeaux (Aquitaine), dont l'inauguration d'une nouvelle piste cyclable et d'un parking à vélos aérien.
- Inauguration d'un site d'information multimodal à Brest (Bretagne).
- Opération d'information concernant le PDU révisé de Reims (Champagne-Ardenne).
- Inauguration d'une flotte de 19 bus à Caen (Basse-Normandie).

- Inauguration d'une aire de co-voiturage à Saint-Brieuc (Bretagne).
- Lancement d'une desserte ferroviaire La Rochelle/Rochefort et lancement d'une liaison cyclable littorale au nord de l'agglomération de La Rochelle (Poitou-Charentes).
- Nouvelle ligne de bus à Bourg-en-Bresse (Rhône-Alpes).
- Mise en place de couloirs de bus provisoires dans le centre ville de Chambéry (Rhône-Alpes).

Les entreprises mènent de nombreuses actions, notamment concernant la présentation ou la mise en place de nouveaux modes de transport : les Plans de déplacements Entreprises

- Mise en place ou promotion des PDE : Laboratoire Weleda (Alsace), CPM France (Ile-de-France), Aéroport Nice Côte-d'Azur (Provence-Alpes-Côte-d'Azur), Thales (Provence-Alpes-Côte-d'Azur).
- Lancement du programme d'éco-conduite pour une conduite plus économe en carburant et plus confortable et sécuritaire pour les conducteurs de la société Eau et Force (Nord-Pas-de-Calais).
- Lancement pendant la Semaine d'une nouvelle navette interurbaine Aix-Marseille-Pôle-Joliette organisé par RDT13 (Provence-Alpes-Côte-d'Azur).

Les services publics se sont également fortement mobilisés

- Mise en place d'un Plan de déplacements Administration : à la Diren Alsace, Direction Interdépartementale des Routes Nord Ouest -Haute-Normandie), Direction régionale et départementale de l'Équipement de Picardie.
- Les établissements scolaires, en liaison avec les villes, testent ou mettent en place des carapates ou cyclopatates : Ecoles primaire et maternelle d'Autin (Bourgogne), à Villeneuve lez Avignon (Languedoc-Roussillon), mairie de Pompey (Lorraine), à Cholet (Pays de la Loire).
- Concernant le co-voiturage : nouveau site Internet pour les agents de la Préfecture et DDE de l'Essonne (Ile-de-France).
- Inauguration d'un parc de vélos électriques à la DDE de Seine-et-Marne (Ile-de-France).

Les associations ont principalement axé leurs actions en faveur de la pratique du vélo

- Opération A vélo au travail menée par Vélo-Cité (Aquitaine).
- Organisation de carapate ou cyclopatate : Association Terralliance Marne La Vallée (Ile-de-France), Association Narbonne environnement (Languedoc-Roussillon).
- Lancement officiel des mesures de fines particules en suspension dans l'air (PM 10 et PM 2,5) sur la première station de surveillance de la qualité de l'air dite de « proximité trafic » de l'Ile de La Réunion.

Un nouvel outil

La calculette Eco-déplacements sur Internet

CALCULETTE Eco-déplacements
Calculez l'impact de vos déplacements quotidiens sur l'environnement et sur vos dépenses !

ADEME
Agence de l'Environnement et de l'Énergie

BOUGEZ AUTREMENT
La meilleure énergie, c'est la vôtre...
Semaine européenne de la mobilité 2007

DISTANCE DOMICILE-TRAVAIL
Saisissez la distance entre votre domicile et votre travail : J'habite à **8** km de mon travail.

MODES DE TRANSPORTS
Choisissez les 2 modes à comparer.

RÉSULTATS SUR 1 AN

| Je choisis | COÛT | EFFET DE SERRE | ÉNERGIE |
|------------|-----------|--------------------------------|----------------------|
| LE BUS | 310,00 € | 267,20 kg éq. CO ₂ | 100,16 l éq. pétrole |
| plutôt que | | | |
| LA VOITURE | 1656,00 € | 1036,96 kg éq. CO ₂ | 405,20 l éq. pétrole |

En choisissant le bus plutôt que la voiture

| | | |
|-------------------------------|---|--|
| J'économise 1344,00 € par an. | J'évite 769,76 kg éq. CO ₂ par an. | Je consomme 305,04 litres éq. pétrole en moins par an. |
|-------------------------------|---|--|

<http://www.ademe.fr/calculatrice-eco-deplacements>

Qu'est-ce que la Calculatrice Eco-Déplacements ?

La calculatrice Eco-déplacements de l'ADEME évalue les impacts environnementaux et économiques des différents modes de transport et permet de comparer les résultats entre deux modes, pour un même trajet.

Pour évaluer des déplacements faisant appel à plus de 2 modes de transports, la calculatrice peut être également utilisée, en réalisant les différentes combinaisons correspondantes.

Quels sont les 3 impacts évalués ?

- ▶ les dépenses / le budget (Coût)
- ▶ les émissions de gaz à effet de serre (Effet de serre)
- ▶ les consommations d'énergie (Energie)

La calculatrice Eco-déplacements ne prend pas en compte les émissions polluantes des véhicules ayant un impact sur la santé (particules, oxydes d'azote notamment) ainsi que les nuisances sonores.

D'où viennent les chiffres ?

Afin de simplifier l'utilisation de la calculatrice par tous, les résultats délivrés dans cette première version (septembre 2007) sont des valeurs moyennes, qui ne prennent pas en compte les cas particuliers spécifiques (trajet de plus de 100 km aller, abonnement TGV, etc.).

L'ensemble des coefficients de calcul et des données sont des ordres de grandeur estimés par les experts de l'ADEME à partir des sources suivantes :

- ▶ le ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables
- ▶ l'Institut national de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS)
- ▶ la Fédération française des Automobile Clubs (FFAC)
- ▶ le magazine « l'Officiel du Cycle, de la Moto et du Quad »
- ▶ les Trains express régionaux (TER), en Rhône-Alpes

Quels sont les modes de transports proposés ?

- ▶ la voiture
- ▶ le co-voiturage (2 personnes au moins, dont le conducteur)
- ▶ la marche à pied
- ▶ le vélo (non électrique)

- ▶ le 2-roues motorisé : motorcycle de plus de 50 cm³ et cyclomoteur (mobylette, scooter) de moins de 50 cm³
- ▶ le bus (remarque : les émissions de gaz à effet de serre et consommations pour les cars interurbains sont légèrement inférieures à celles d'un bus)
- ▶ le métro
- ▶ le tramway
- ▶ le train (trajets de type régional TER, pas ceux des grandes lignes et TGV)

Pour quel type de trajet ?

Les moyennes de la Calcullette Eco-déplacements sont établies sur la base d'un trajet du type domicile-travail pour un salarié à temps plein (215 jours travaillés), sur un an.

La valeur saisie dans la calcullette est celle d'un trajet aller, mais le calcul prend en compte le déplacement aller-retour.

Les trajets domicile – travail étant en moyenne effectués dans un bassin d'emploi proche du domicile, ils relèvent davantage d'un secteur de proximité plutôt que de longs trajets. La valeur à saisir est donc limitée à 99 km (soit 198 km aller-retour).

Que signifie le résultat « Coût » ?

Le résultat « coût » correspond au budget moyen annuel dépensé en euros pour le mode de transport concerné.

Pour la marche : il tient compte du budget chaussures, avec le surcoût lié à l'usure d'une paire de chaussures.

Pour le vélo : le coût prend en compte les frais d'acquisition du vélo et de son renouvellement ainsi que l'entretien (pneus...).

Pour la voiture, le co-voiturage, le 2-roues motorisé : le coût est calculé à partir des dépenses d'entretien, d'assurances, de carburant, etc. Il ne prend pas en compte les frais de stationnement (parkings), de péage et des contraventions.

Pour les bus, métro, tramway, train (régional) : le coût correspond à la moyenne des tarifs d'abonnements en France délivrée par le ministère en charge des transports.

Cette moyenne ne prend pas en compte les cas spécifiques des abonnements longue distance (TGV, etc.) et des franciliens (carte orange 5 zones, etc.).

Que signifie le résultat « Effet de serre » ?

Le résultat « effet de serre » correspond à l'évaluation de toutes les émissions de gaz qui participent à l'effet de serre, émis pendant 1 an par le mode de transport concerné et évalué en kilos « équivalent CO₂ » pour manipuler une seule unité de mesure.

Pour certains modes de transport comme notamment le métro et le tramway,..., l'énergie utilisée en France est essentiellement (à 90 -93%) de type nucléaire et hydraulique, sans émissions de CO₂. Le reste provenant de fuel, charbon... génère quelques émissions de CO₂.

Que signifie le résultat « Energie » ?

Le résultat « énergie » correspond aux litres de carburants consommés pendant 1 an par le mode de transport concerné. Quelle que soit l'énergie utilisée (ex : électricité), il est converti et évalué en litres « équivalent pétrole » afin d'utiliser la même unité de calcul pour tous les modes de transports.

Quels sont les autres calculateurs et comparateurs Transports ?

D'autres diagnostics réalisés avec les données de l'ADEME sont disponibles :

- l' **Ecocomparateur** de www.voyages-sncf.com

Pour comparer les trajets de longue distance entre l'avion et le train (TGV, etc.).

- les **auto-diagnostics de l'ADEME** sur www.ademe.fr (dans Particuliers)

Pour comparer les coûts annuels de véhicules, être guidé dans le choix d'un véhicule plus économique, etc.

Les outils de communication

- Le calculateur éco-mobile

Conçu par l'Ademe, le GIE Objectif transport public et le ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, le **calculateur éco-mobile** est la version papier de la calculatrice éco-déplacements en ligne présentée p28. Il permet d'évaluer puis de comparer l'impact budgétaire et environnemental de son déplacement selon un mode de transport choisi.

Diffusion :

Le calculateur éco-mobile sera diffusé par tous les participants à la Semaine. Il sera également diffusé par Carrefour dans 57 de ses magasins, 100 000 exemplaires par Vinci Park et 150 000 exemplaires seront imprimés par la MAIF et diffusés en interne et dans 150 points de vente.

Comment ça marche ?

- Indiquez sur la ligne qui correspond à votre mode de transport habituel, la distance entre votre domicile et votre lieu de travail (ou école, ou fac).
- Le résultat obtenu après calcul vous donne votre dépense moyenne et votre émission de CO₂ pour une année.
- Amusez-vous à faire le calcul en privilégiant un autre mode de transport.

| MODE DE TRANSPORT | COÛT (DÉPENSE MOYENNE EN €) | EFFET DE SERRE (ÉMISSION DE CO ₂ EN KG) |
|-------------------|-----------------------------|--|
| Voiture | km x 200 = € / an | km x 130 = kg CO ₂ / an |
| 2-roues motorisé | km x 160 = € / an | km x 40 = kg CO ₂ / an |
| Bus | abonnement = 310 € / an | km x 30 = kg CO ₂ / an |
| Train | km x 20 = € / an | km x 15 = kg CO ₂ / an |
| Métro | abonnement = 310 € / an | km x 10 = kg CO ₂ / an |
| Tamway | abonnement = 310 € / an | km x 7 = kg CO ₂ / an |
| Vélo | km x 20 = € / an | km x 0 = kg CO ₂ / an |
| Marche | km x 7 = € / an | km x 0 = kg CO ₂ / an |

Exemple :
 J'habite à 10 km de mon travail :
 Si je prends la voiture plutôt que le vélo, j'économise 1 900 €/an et maus émissions de CO₂ diminuent de 1 210 kg/an.

POUR EN SAVOIR PLUS www.bougezautrement.gouv.fr
www.ademe.fr

Dans la version papier du calculateur éco-mobile, les chiffres sont arrondis. Ceci dans un souci de facilité d'usage, de compréhension et de mémorisation.

- L'autocollant « Bougez autrement »

Cet autocollant est imprimé sur un film biodégradable à base de féculé de pomme de terre.



- L'affiche « Bougez autrement »

Il existe deux formats d'affiches :

- taille : **40x60 cm**

diffusées à tous les participants selon leur choix (10/25/50 exemplaires) et disponible dans le kit de com' à destination des participants

- taille : **60x80 cm**

diffusées dans le réseau d'affichage INSERT dans le cadre d'un partenariat.



- L'étiquette vélo « Bougez autrement »

Diffusé auprès des participants qui organisent des actions vélos, cette étiquette permettra d'identifier tous ceux qui roulent autrement, pour la Semaine européenne de la mobilité !



- La bande réfléchissante « Bougez autrement »

A plat, la bande réfléchissante se présente comme un bracelet rigide avec au recto une bande réfléchissante et au verso une matière en suédine douce et bleue.

Vous tapez le bracelet et il s'enroule instantanément autour de votre poignet.

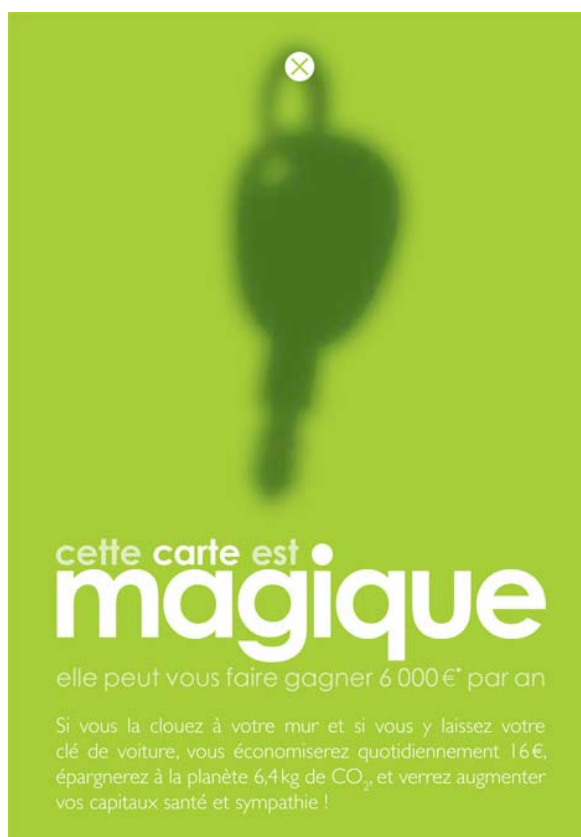
Il peut aussi être utilisé en bande réfléchissante autour du bras. Ou autour de la cheville en « serre-pantalons ».



- La Cart'com « Bougez autrement »

Cette carte a été conçue par Cart'com, partenaire de la Semaine européenne de la mobilité. De façon générale, Cart'com' s'investi dans la protection de l'environnement en décidant de basculer la totalité de leur production de Cartes postales sur un support recyclé.

Cette carte sera distribuée sur 375 points sur Paris et Région parisienne du 5 au 19 septembre.



Les partenaires



**Pour la 2^e année consécutive,
Actu-Environnement est partenaire de la Semaine européenne de la Mobilité**

Actu-Environnement.com s'implique une nouvelle fois dans la Semaine européenne de la Mobilité en relayant auprès de son lectorat, les informations sur les modes de déplacements urbains et leurs effets sur le réchauffement climatique.

En France, les transports sont responsables de 60 à 80 % des émissions de particules, de 40 % des émissions d'oxyde d'azote et sont à l'origine de 35 % des rejets en dioxyde de carbone, principal gaz à effet de serre.

Aux côtés d'Emploi-Environnement, site de recrutement spécialisé sur les secteurs environnementaux édité par Cogiterra, Actu-Environnement est depuis 2003 un webzine qui décrypte l'actualité de l'environnement et du développement durable avec des articles traitant aussi bien d'économie et de réglementation que d'impacts sociaux ou écologiques.

Le site fournit des dossiers thématiques sur des sujets variés (climat et changements climatique, énergies, transports, pollutions, déchets, etc), un dictionnaire sur l'environnement, un agenda recensant les manifestations liées au développement durable mais aussi des formations.

Riche d'un lectorat important et diversifié (professionnels du privé ou du public, associations, collectivités, mais aussi grand public averti), Actu-Environnement assurera la promotion de la Semaine en constituant un relais d'information idéal pour favoriser :

- La promotion de la mise en œuvre de Plans de déplacement d'entreprise,
- Le recensement des actions associatives de sensibilisation,
- L'adoption de mesures pérennes en faveur des transports en commun et des modes de transports doux dans les collectivités,
- La sensibilité du grand public aux modes de transports alternatifs.

Webzine dédié à l'actualité professionnelle du secteur de l'environnement et du développement durable ouvert depuis 2003, Actu-Environnement diffuse aussi bien des informations économiques et réglementaires que sociétales ou écologiques.

www.actu-environnement.com

Contact presse : Rachida BOUGHRIET
boughriet@actu-environnement.com
Tél : 01.45.86.92.26 - Fax : 01.45.86.92.61



CARREFOUR & OOSHOP PARTENAIRES DE LA SEMAINE EUROPEENNE DE LA MOBILITE

Entreprises citoyennes et responsables, Carrefour et Ooshop s'engagent au quotidien à proposer à leurs clients des produits et services respectueux de l'environnement et des hommes. Les enseignes se sont fixées pour mission d'informer, de sensibiliser et d'encourager les actions citoyennes auprès de leurs clients, de leurs fournisseurs et de leurs collaborateurs à travers des initiatives et des actions menées en magasins, au niveau de la logistique et sur les produits et services. C'est donc tout naturellement que Carrefour et Ooshop se sont associés à la Semaine Européenne de la Mobilité en développant de nombreuses actions de sensibilisation.

LIMITER LES EMISSIONS DE CO₂ : UNE DES PRIORITES DE CARREFOUR ET DE OOSHOP

Les Hypermarchés Carrefour et Ooshop intègrent, dans leur démarche logistique, des actions permettant de limiter ses impacts sur l'environnement. Elles concernent à la fois les produits alimentaires et non alimentaires.

⇒ La logistique des produits non-alimentaires de Carrefour

Depuis 2002, de nombreuses actions ont été mises en place pour déployer des solutions alternatives. Le transport fluvial et le transport combiné rail-route ont été privilégiés sur les flux import amont ou les flux aval.

Le transport fluvial, initié en 2002 a été déployé par la mise en place du flux « barge » via la Seine et via le Rhône. Depuis 2005, 1/3 des conteneurs de produits non-alimentaires livrés aux entrepôts sont gérés par ce mode de transport.

Depuis 2005, le transport rail-route est également très utilisé par l'enseigne. Depuis 2005, au départ de l'entrepôt de Saran, 34 magasins du Sud-Est et du Languedoc-Roussillon sont livrés en rail-route.

⇒ La logistique des produits alimentaires de Carrefour

Un travail de rationalisation et d'optimisation a été effectué pour diminuer le nombre de camions déployés et le nombre de kilomètres parcourus.

Ainsi, le nombre de camions utilisés annuellement a été significativement diminué : 9500 camions en moins sur les routes entre 2004 et 2006.

L'accent a été mis sur l'optimisation du nombre de colis par palette pour les produits d'épicerie (+25% entre 2004 et 2006), la progression du nombre de colis par camion (+4,5% entre 2004 et 2006), et l'augmentation du nombre de co-livraisons magasins (+27% entre 2004 et 2006). Des résultats rendus possibles grâce à un travail de partenariat avec les fournisseurs et les prestataires logistiques. En 2006, des entrepôts de consolidation multi fournisseurs ont été mis en place. Cela permet d'optimiser le remplissage des camions et de diminuer le nombre de camions sur les routes.

LES INITIATIVES DE CARREFOUR DURANT LA SEMAINE EUROPEENNE DE LA MOBILITE

Déjà très engagés dans la lutte contre les émissions de CO₂ et la mise en place de transports alternatifs pour la livraison de leurs marchandises, les hypermarchés Carrefour et Ooshop ont tout naturellement souhaité soutenir le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables en étant partenaires de la Semaine Européenne de la Mobilité.

Les deux enseignes mettent à profit cette semaine pour sensibiliser les clients aux modes de transports alternatifs.

Pour Carrefour et Ooshop, le soutien de la campagne « Bouger autrement » se traduit par :

- La distribution de la brochure « Calculateur éco-mobile » permettant de calculer l'impact des déplacements quotidiens de chacun sur l'environnement. Près de 68 000

« Calculateurs éco-mobile » seront distribués dans 56 magasins Carrefour et insérés dans des colis lors des livraisons Ooshop.

- Le relais de la campagne sur les sites des enseignes : www.carrefour.fr et www.ooshop.com.
- Un affichage spécifique sur la Semaine européenne de la Mobilité dans les rayons Cycles.
- La participation à un jeu concours organisé par les partenaires média de l'opération pour faire gagner 4 vélos Carrefour, dont 1 vélo à assistance électrique.

Service de presse des Hypermarchés Carrefour France :
TBWA\CORPORATE : Caroline Nougueret • Delphine Barbeau
Tél : 01 49 09 26 66 • E-mail : groupecarrefour@tbwa-corporate.com



A 20 ans on rêve de changer le monde... aujourd'hui Cart'Com milite pour le préserver !

La production Cart'Com passe sur carton recyclé en recto-verso quadri des arbres et de la couleur en +

Cart'Com

In'Door

City'K

Balcony'

On'Zinc

E'Card

PARIS-RÉGION PARISIENNE
AGEN
ANGERS
ANGoulême-COGNAC
ANNecy-CHAMBÉRY
BESANÇON-DOLE
BIARRITZ-ANGLET-BAYONNE
BLOIS
BORDEAUX-LIBOURNE
BOULOGNE-CALAIS-DUNKERQUE
BOURg-EN-BRESSE
BREST
CAEN
CHÂLON-SUR-SAÔNE
CHARTRES
CLERMONT-FERRAND
DAX-MONT-DE-MARSAN
DEAUVILLE-TROUVILLE-HONFLEUR
DIEPPE
DIJON-BEAUNE
ÉVREUX
GRENOBLE
LA ROCHELLE-ROCHEFORT-SAINTEs
LE HAVRE
LE MANS
LILLE-ROUBAIX-TOURCOING
LIMOGES
LORIENT
LYON
MARSEILLE-AIX-AUBAGNE
METZ
MONTPELLIER
MULHOUSE-COLMAR-SÉLESTAT
NANCY
NANTES-SAINT-NAZAIRE-LA BAULE
NICE-CANNES
NÎMES
NIORT
ORLÉANS
PAU
POITIERS
PÉRIGUEUX
QUIMPER
REIMS
RENNES
ROUEN
SAINT-BRIEUC
SAINT-ÉTIENNE
STRASBOURG
TOULON
TOULOUSE
TOURS
VALENCE
VICHY

Cart'Com a été créé en 1987 sur l'idée de cartes postales publicitaires gratuites et créatives. 20 ans plus tard, la carte est devenue média à travers le monde !

Chaque année, nous consommons l'équivalent de 3 hectares de forêt en papier ! Depuis janvier 2005 l'intégralité des 70 millions de Cart'Com est réalisée sur carton recyclé.

À notre niveau, nous avons jugé fondamentale de nous investir dans la protection et la sauvegarde de l'environnement, en décidant de basculer la totalité notre production de cartes postales sur un support recyclé.

Déjà partenaire de nombreuses manifestations sur l'environnement et d'expositions sur la publicité responsable, notre société a été reconnue « **Entreprise Citoyenne** » en 2005 par le ministère de l'Écologie et du Développement Durable et soutient depuis 3 ans la Semaine Européenne de la Mobilité, ainsi que la Semaine du développement durable.

A l'occasion de nos 20 ans nous avons souhaité impliquer le public dans notre démarche Eco, et lançons une grande opération baptisée : « **Dessine un arbre et participe au Défi pour la Terre** » en collaboration avec la Fondation Nicolas Hulot.

Une trentaine de personnalités (politiques, sportifs, artistiques) dessinent un arbre au recto d'une carte postale.

Les plus belles de ces images servent à imprimer 400 000 cartes postales doubles diffusées largement en France sur le réseau Cart'Com pour la promotion de l'opération à partir de juillet 2007.

Cette campagne invite un large public à dessiner un arbre et à s'engager sur le Défi pour la Terre, campagne de mobilisation autour des gestes bénéfiques pour la planète initiée par la Fondation Nicolas Hulot et l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Les cartes des célébrités seront vendues aux enchères et tirées en édition limitée au profit de la Fondation Nicolas Hulot.

Lors de la soirée 20 ans Cart'Com - le 25 Octobre 2007 à La Scala, nous remettrons le chèque à la Fondation Nicolas Hulot mais aussi le «prix de l'arbre engagé» au lauréat du public

Contact Presse :

Cart'Com / NON'STOP MEDIA

Michael ILLOUZ

Directeur Marketing & Communication

01 43 79 83 95

michael.illouz@nonstopmedia.fr



▪ **La société Cityvox**

Créée en 1999, la société Cityvox est à la fois le leader français des sites locaux et le spécialiste de l'actualité des sorties et loisirs sur internet.

Les sites de Cityvox sont organisés selon 2 axes distincts : les sites locaux qui représentent l'activité historique de la société, et les sites thématiques nationaux dans l'univers des loisirs.

Présents sur 260 villes françaises, les réseaux de sites www.cityvox.fr et www.webcity.fr ont pour mission de **placer Internet au service de la vie quotidienne de chacun**. Des restaurants au cinéma, en passant par la billetterie de spectacles, les petites annonces gratuites et la vie locale, ils facilitent la vie de près de 3 millions de citoyens par mois et leur permettent de "partager la vie d'ici au quotidien".

Les sites locaux Cityvox.fr et Webcity.fr sont au croisement de deux modèles qui en font toute la richesse : le contenu éditorial est réalisé par une équipe de **rédacteurs professionnels** spécialisés par ville, et commenté, enrichi et noté directement par les **milliers d'internautes** qui utilisent le site au quotidien. La communauté de membres compte en effet plus de 400 000 inscrits actifs.

A travers ses sites thématiques, www.concerts.fr, www.cinefil.com et prochainement un site sur les spectacles, Cityvox contribue au développement culturel et permet à chacun de partager ses passions.

Tous les sites «by Cityvox» sont construits selon 3 objectifs majeurs : la **simplicité**, la **personnalisation** et le **partage des expériences**. Ce sont notamment les avis et les notes des internautes, contrôlés et validés manuellement par les équipes de Cityvox, qui assurent le classement et la promotion des lieux et des événements référencés sur tous les sites.

En savoir plus sur la société : www.cityvox.net

▪ **Cityvox et le développement durable**

Cityvox s'engage pour le développement durable, que ce soit dans son activité d'éditeur de sites internet ou en tant qu'entreprise privée.

*Sur les sites de Cityvox, les événements à caractère écologique trouvent un relais important dans le **traitement éditorial**. La rédaction est en effet attachée à la question du développement durable et tente de sensibiliser l'audience de Cityvox aux problématiques environnementales quand un événement de ce type est organisé.*

*D'autre part, tout au long de l'année, de nombreux articles incitent les lecteurs à pratiquer le **covoiturage**, et renvoient vers une rubrique de petites annonces dédiées.*

En tant qu'entreprise, Cityvox tente par un certain nombre de mesures de **limiter l'impact de son activité sur l'environnement**, parmi lesquelles nous ne citerons que les principales :

- *Le chauffage et la climatisation sont réglés sur des températures raisonnables.*
- *Les employés sont incités à boire leur café dans des tasses qu'ils lavent ensuite, plutôt que dans des gobelets jetables.*
- *La plupart des salariés sont équipés d'ordinateurs portables pour leur permettre de travailler depuis chez eux le plus souvent possible, évitant ainsi les déplacements urbains inutiles. Ils sont également incités à utiliser le train ou les transports en commun plutôt que leur voiture pour venir travailler, la société étant située à proximité de la gare où passe également les 2 lignes du métro marseillais.*
- *L'utilisation de papier et de l'impression est limitée aux documents importants, et les feuilles sont réutilisées comme brouillons quand cela est possible. Les journaux et autres papiers sont déposés au recyclage quand ils ne servent plus.*



Insert, leader de l'affichage piéton en centre ville, est une entreprise responsable et citoyenne

Conscient de son rôle déterminant auprès des collectivités et des commerces de proximité, Insert, leader de l'affichage piéton en centre-ville, se définit comme une entreprise responsable et citoyenne à travers les valeurs qu'elle défend.

Les dispositifs de notre entreprise de Micro Affichage ont une superficie maximum de 1m² et sont disposés dans la rue à hauteur des regards des piétons.

Ainsi, à travers son format discret conciliant au mieux intérêts économiques et priorités environnementales, Insert permet une bonne intégration de son parc dans le paysage urbain.

La sobriété environnementale est également une valeur essentielle d'Insert : une pose des affiches sans colle ni adjuvant chimique, aucun éclairage électrique utilisé, des formats d'affichage à faible encombrement, un recyclage systématique de nos affiches après chaque campagne.

Insert agit en faveur du développement durable, en alliant équité sociale, efficacité économique et respect de l'environnement.

Première entreprise à avoir signé le 4 avril 2006 la charte entreprise/handicap avec Renaud Dutreil, Ministre des PME, Insert s'engage en termes d'accessibilité, d'emploi et d'information.

Insert est une entreprise engagée qui travaille au quotidien pour informer et sensibiliser les citoyens au respect de l'environnement.

Insert, dans le cadre de son partenariat avec la Semaine de la Mobilité, met à disposition 1 070 faces de son réseau d'affichage à Paris et en Province pour appuyer la communication du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables du 17 au 23 septembre 2007.

Contact

Caroline GUIGUE
Responsable Communication Insert
6, boulevard de la Libération
93284 Saint Denis cedex
01 48 09 61 42 / 06 03 42 52 81
cguigue@insert.fr



La MAIF, partenaire de la Semaine européenne de la Mobilité pour sensibiliser et informer sur le développement durable

Mutuelle créée en 1934 par et pour les instituteurs, le groupe MAIF est aujourd'hui ouvert à toutes celles et ceux qui partagent ses valeurs : la solidarité, la tolérance et le respect de la personne et ce, quelles que soient ses différences.

Ces valeurs sont notamment à l'origine d'une démarche de sensibilisation entreprise par la MAIF depuis quelques années en matière de développement durable.

Cette démarche se traduit, en avril 2006, par l'adhésion de la Mutuelle au Pacte Mondial des Nations Unies. Parallèlement, d'autres actions sont également menées telles que :

- la réalisation d'un Bilan Carbone pour le siège social de la MAIF,
- la participation de la Mutuelle à la semaine du développement durable,
- la réalisation de six colloques pour informer et sensibiliser les sociétaires MAIF sur les "risques climatiques". Ces 6 réunions d'informations ont d'ailleurs été sélectionnées dans le TOP 100 des actions les plus remarquables de l'édition 2007 de la Semaine du Développement durable par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.

Il était donc logique que la MAIF se positionne également comme partenaire de la "Semaine de la mobilité" afin de sensibiliser et d'agir sur le comportement de ses sociétaires et concitoyens en matière de déplacements.

Cette action repose notamment sur la remise gratuite d'un calculateur éco-mobile pour inciter les sociétaires à :

- évaluer les dépenses engendrées par leurs déplacements domicile/travail,
- prendre conscience de la quantité de CO₂ rejetée en fonction du mode de transport utilisé.

À propos de la MAIF

Cinquième assureur français des particuliers en assurance dommages et premier assureur du secteur associatif, la MAIF rassemble 2,7 millions de sociétaires. La mutuelle est régulièrement plébiscitée en matière de relation clients où elle arrive en tête des sociétés françaises, tous secteurs confondus. La satisfaction de ses sociétaires et l'augmentation constante de leur nombre témoignent de la réussite de la MAIF et confirment que le modèle mutualiste est une alternative crédible à l'économie libérale. Le Groupe MAIF a réalisé un chiffre d'affaires de 2,6 milliards d'euros. Pour plus d'informations : www.maif.fr

Chiffres clés 2006

- 2,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- 2,7 millions de sociétaires
- 3,3 millions de véhicules assurés
- 2,5 millions de contrats assurance de personnes
- Plus de 10 millions de flux téléphoniques traités en 2006
- 4 millions de visites globales en 2006 sur le site Internet www.maif.fr

Contacts presse :

Sylvie Le Chevillier - Tel. : 05 49 73 75 60 / Valérie Gilbert - Tél. : 05 49 73 75 86



Partageons plus que notre quotidien

Metro : en bref...

Créé en **1995** à Stockholm, Metro fait figure de pionnier de la Presse Quotidienne Gratuite d'information est désormais incontournable dans le paysage médiatique international. Précurseur à plus d'un titre, le journal n'a cessé de se développer dans le monde, et notamment en France, où son évolution est exemplaire, en s'appuyant sur la gratuité, mais également sur la proximité et l'échange avec ses lecteurs comme valeurs fondatrices.

En effet, c'est parce que Metro a toujours **placé le lecteur au centre de sa démarche** qu'il a su séduire un **public de jeunes actifs urbains**, majoritairement en rupture avec la presse payante et chez qui les médias gratuits tels que la radio, la télévision et Internet font l'unanimité.

23 millions de lecteurs chaque jour dans le monde

81 éditions

22 langues

100 grandes villes

21 pays

Un concept abouti et reconnu

880 000 : c'est le nombre d'exemplaires de Metro distribués chaque jour en France. Une véritable reconnaissance pour un quotidien lancé il y a seulement 4 ans, qui **couvre aujourd'hui l'ensemble du territoire** et qui a su capter un important **lectorat de jeunes actifs urbains** en quête d'un média différent. Grâce à sa formule innovante et à son audience attirant des annonceurs nombreux et renommés, Metro France connaît un développement exemplaire et constitue un modèle au sein du groupe Metro International.

L'acteur du quotidien des métropolitains

Décrypter le monde qui nous entoure, couvrir l'actualité et traiter l'information avec la plus grande neutralité, telle est la vocation première de Metro. Pour coller toujours plus aux centres d'intérêt des Français, le journal s'enrichit régulièrement de nouvelles sections, suppléments (Metro Cannes, Metro Plages, Metro Sport, etc...) et éditions spéciales, grâce au professionnalisme et à la volonté d'innovation de son équipe éditoriale.

Metro France tient également à jouer pleinement son rôle citoyen. On retrouve ainsi régulièrement dans les pages du quotidien, comme sur le site metrofrance.com, des articles évoquant des initiatives en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement. Confirmant cet engagement fort, Metro France est en 2007 une nouvelle fois partenaire de la semaine européenne de la mobilité, du 16 au 22 septembre.

Relations Médias :

▪ **FHCOM**

42, rue des Jeûneurs 75002 Paris

Tél. : 01 55 34 24 24

Fax : 01 55 34 24 25

agence@fhcom.net / www.frederic-henry.com



LA RADIO OFFICELLE DE LA SEMAINE EUROPEENNE DE LA MOBILITE

NRJ, UN RESEAU TOURNE VERS DES VALEURS POSITIVES ET FEDERATRICES

Autour de la musique, la programmation de NRJ fédère ses auditeurs en véhiculant des valeurs positives, modernes, constructives, tournées vers l'avenir, la vie saine, l'épanouissement de soi...

Outre son univers de référence, NRJ a toujours montré une forte implication dans d'autres domaines, tel que la santé avec la Fondation NRJ - Institut de France.

Ces valeurs fortes et positives font de NRJ le partenaire naturel de grandes causes : prévention routière, lutte contre la drogue, lutte contre le sida, Croix Rouge Française...

C'est pourquoi, aujourd'hui, NRJ est fière d'être partenaire de la Semaine Européenne de la Mobilité, pour contribuer à sensibiliser le grand public et démontrer que « La meilleure énergie, c'est la vôtre ».

NRJ, HITMUSICONLY

Contact Presse :

Virginie Grandclaude - Responsable des relations presse NRJ GROUP

22, rue Boileau

75203 Paris Cedex 16

tel : 01.40.71.40.56

email : vgrandclaude@nrj.fr

Mobilité durable - Les liens utiles

www.bougezautrement.gouv.fr

www.journeedutransportpublic.fr

www.ademe.fr

www.objectiftransportpublic.com

www.buldair.org

www.certu.fr

www.effet-de-serre.gouv.fr

www.gart.org

www.innovations-transports.fr

www.utp.fr

www.fubicy.org

www.villes-cyclables.org

Les déplacements quotidiens

www.itransports.fr

www.preventionroutiere.asso.fr

www.velib.paris.fr

www.velov.grandlyon.com

www.monsieurvelo.equipement.gouv.fr

www.raga.ouvaton.org

www.sncf.com

- Plan de déplacements établissement scolaire

www.allerverslecole.net

www.iwalktoschool.org

- Plan de déplacements entreprise

www.mobilitymanagement.be

www.plan-deplacements.fr

- Réseau de transports locaux

Consultez le site de votre réseau local.

La mobilité électrique

www.ave-re-france.org

www.espacemobelec.fr

La voiture autrement

- Auto-partage

Il existe de nombreux sites d'auto-partage ; quelques exemples :

www.franceautopartage.com

www.alpes-autopartage.fr (Grenoble)

www.autocomm.eileo.org (Bordeaux)

www.autopartage-provence.com (Marseille)

www.autotrement.com (Strasbourg)

www.caisse-commune.com (Paris)

www.lavoitureautrement.free.fr (Lyon)

- Co-voiturage

Les sites de co-voitages sont très nombreux : sélectionnez ceux qui proposent ce service près de chez vous.

Les loisirs

- Vélo

www.af3v.org

www.velo.sncf.com

www.vincipark.com

www.voiesvertes.com

- Roller

www.ffrs.asso.fr

Les actions en région

| | |
|----------------------------------|-------|
| Les actions nationales | p 45 |
| Alsace | p 50 |
| Aquitaine | p 55 |
| Auvergne | p 63 |
| Basse-Normandie | p 66 |
| Bourgogne | p 71 |
| Bretagne | p 74 |
| Centre | p 84 |
| Champagne-Ardenne | p 90 |
| Corse | p 92 |
| Franche-Comté | p 93 |
| Guadeloupe | p 97 |
| Guyane | p 98 |
| Haute-Normandie | p 99 |
| Ile-de-France | p 103 |
| Languedoc-Roussillon | p 118 |
| Limousin | p 125 |
| Lorraine | p 127 |
| Midi-Pyrénées | p 138 |
| Nord-Pas-de-Calais | p 145 |
| Pays de la Loire | p 155 |
| Picardie | p 161 |
| Poitou-Charentes | p 165 |
| Provence-Alpes-Côte-d'Azur | p 172 |
| La Réunion | p 186 |
| Rhône-Alpes | p 191 |

Liste au 3 septembre 2007